

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et secrétariat général (SG-DFIN)	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantionales	8
1.2.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.2.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	8
1.2.3	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	9
1.2.4	Conférence romande de la loterie et des jeux (CRJA)	9
1.2.5	Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie romande	9
1.2.6	Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN)	10
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	10
1.4	Législation	11
1.4.1	Lois et décrets	11
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
2	Administration des finances (AFin)	12
2.1	Activités	12
2.1.1	Les mesures de soutien Covid-19	12
2.1.2	Le projet de budget 2022	13
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	13
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	13
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	14
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	14
2.1.7	Les comptes 2021	15
2.1.8	Gestion de la trésorerie	15
2.1.9	Le Service financier cantonal	16
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	16
2.1.11	Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière	17
2.1.12	Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique	17
2.1.13	Autres activités	18
3	Service cantonal des contributions	18
3.1	Activités	18
3.1.1	Taxations fiscales	18
3.1.2	Encaissement	20

3.1.3	Formation du personnel	21
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	21
3.1.5	L'assurance qualité du SCC	21
3.1.6	Données statistiques	22
3.1.7	Collaboration	22
3.1.8	Le Système d'information du SCC	22
4	Service du personnel et d'organisation (SPO)	24
4.1	Projets et mandats	24
4.1.1	Mise en œuvre de la politique du personnel (Pol RH)	24
4.1.2	Révision de la loi et du règlement sur le personnel	25
4.1.3	Evaluation des fonctions informatiques (EvalTIC)	25
4.1.4	Nouvelle solution de retraite pour les agent-e-s de la force publique	25
4.2	Activités quotidiennes	26
4.2.1	Généralités	26
4.2.2	Administration du personnel	26
4.2.3	Rémunération du personnel	26
4.2.4	Développement du personnel et de l'organisation	26
4.2.5	Activités juridiques	28
4.2.6	Assurances sociales	28
4.2.7	Consultation Espace santé-social	28
4.2.8	Santé et sécurité au travail	29
4.2.9	Evaluation des fonctions	30
4.3	Activités particulières en lien avec le Covid-19	30
5	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	30
5.1	Introduction	30
5.2	Ressources humaines et communication	32
5.3	Finances	33
5.4	Projets – indicateurs généraux	33
5.4.1	Nombre de projets traités	34
5.4.2	Nombre de jalons décisionnels de projets passés	34
5.5	Projets – spécifiques	34
5.5.1	L'administration 4.0 facilite la vie	34
5.5.2	L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales	35
5.5.3	L'administration 4.0 est transversale et sûre	36
5.5.4	L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique	36
5.6	Exploitation	37
5.6.1	Demandes et incidents	37

5.6.2	Satisfaction des utilisateurs et utilisatrices	37
5.6.3	Rapidité de la prise d'appel	38
5.6.4	Automatisation des traitements répétitifs	38
6	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	38
6.1	Activités (activités courantes, événements particuliers, bilan, priorités, activités PRINCIPALES du service durant l'année en revue)	38
6.2	Mensuration officielle (MO)	38
6.2.1	Cadastration	39
6.2.2	Conservation	40
6.2.3	Géomatique	41
6.2.4	Révision des bases légales de la géoinformation	42
6.3	Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)	42
6.3.1	Projets et réalisations	42
6.3.2	Coordination et collaboration	44
7	Registre foncier (RF)	44
7.1	Activités	44
7.1.1	Tenue du registre foncier	44
7.1.2	Informations et communications	45
7.1.3	Etablissement du Registre foncier fédéral	45
7.1.4	Procédure d'épuration publique	46
7.1.5	Remaniements parcellaires	46
7.1.6	Informatisation du registre foncier	46
7.2	Taxation	47
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	47
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	47
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)	47
7.3	Le secteur informatique des registres fonciers	47
7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	48
7.3.2	Projets informatiques	48
7.4	Autres activités	48
7.4.1	Entreprise formatrice	48
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	48
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	49
7.5	Autorité de surveillance du registre foncier	49
8	Service de l'Inspection des finances	50
8.1	Activités	50

8.1.1	Activité courante	50
8.1.2	Rapports émis en 2021	50
8.1.3	Activité particulière	51
8.1.4	Divers	51
9	Etat du personnel	52

1 Direction et secrétariat général (SG-DFIN)

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

1.1 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions lui soumettent, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux finances, au personnel et à l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du SG-DFIN, gérée par l'assistante de direction et la secrétaire, comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique, le classement ainsi que l'archivage.

Les deux traductrices s'occupent de la traduction en allemand de textes rédigés en français, dont les documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat. Elles renseignent sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Les deux juristes sont chargés de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Ils élaborent les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de compétence de la DFIN. Ils préparent les réponses à des consultations et donnent des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et collaboratrices de la DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

La chargée de communication, également secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes et présentations. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents.

1.1.1 Evénements particuliers

Outre la gestion des affaires liées au Covid-19, la DFIN a travaillé – avec les autres Directions impliquées – à l'élaboration de l'ordonnance définissant les nouvelles conditions de retraite des agent-e-s de la force publique dans le cadre de la réforme de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Après la mise en consultation du projet et trois séances organisées avec les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance lors de sa séance du 7 décembre 2021. Cette dernière entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, soit en même temps que le nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

1.2 Collaborations intercantionales

1.2.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). En 2021, la CDF a tenu cinq séances en présentiel et deux par visioconférence. En raison de la situation sanitaire, l'assemblée générale annuelle s'est tenue en deux temps : le 21 mai à Zürich et le 24 septembre à Berne. Comprenant tous les directeurs et directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentant-e-s de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les mesures prises liées au Covid-19 et les effets sur la politique budgétaire ;
- > la péréquation financière entre la Confédération et les cantons ;
- > la distribution des bénéfices de la BNS ;
- > l'imposition de l'économie numérique ;
- > l'imposition individuelle dans le couple ;
- > la RFFA ;
- > la réforme fiscale de l'OCDE ;
- > la loi fédérale sur la taxe au tonnage applicable aux navires de mer ;
- > la loi fédérale sur l'augmentation des déductions fiscales pour les primes de l'assurance obligatoire des soins et les primes d'assurance-accidents ;
- > la révision de la loi sur les banques : assainissement des banques cantonales ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes.

1.2.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances. La CLDF a tenu quatre séances : par visioconférence le 14 janvier et le 6 mai, et en présentiel le 2 septembre à Neuchâtel ainsi que le 18 novembre à Fribourg. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les conséquences financières de la pandémie de Covid-19 ;
- > l'initiative d'allègement des primes et le contre-projet indirect ;
- > les interventions parlementaires cantonales concernant les placements de la BNS ;
- > la révision de l'ordonnance sur le registre foncier – numéro AVS et recherche d'immeubles ;
- > l'accord CH-F du 11 avril 1983 sur les rémunérations des travailleurs frontaliers ;
- > la réforme de l'imposition du couple ;
- > la réforme de l'imposition du logement (abolition de la valeur locative) ;
- > l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges ;
- > le financement du système de santé : enjeux et conséquences pour les finances cantonales ;
- > l'augmentation des déductions fiscales pour les primes d'assurance-maladie obligatoire et d'assurance-accidents ;
- > l'imposition des grandes entreprises.

1.2.3 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)

Selon l'article 4 du Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA), chaque canton délègue un membre de son gouvernement à la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA). Le Directeur des finances représente le canton de Fribourg.

En 2021, la CSJA s'est tenue le 11 janvier par visioconférence, le 31 mai et le 15 novembre à Berne. Elle a notamment décidé d'instituer un groupe de travail interdisciplinaire afin de mener une étude sur l'évolution du marché des jeux d'argent et sur les effets des mesures prises contre la dépendance au jeu et pour la protection des mineurs.

1.2.4 Conférence romande de la loterie et des jeux (CRJA)

L'article 6 de la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) prescrit que « la Conférence romande des membres de gouvernement concernés par les jeux d'argent » (CRJA) est l'organe suprême de la convention. Elle se compose d'un représentant du gouvernement de chacun des cantons signataires.

Le Directeur des finances préside la CRJA, qui a tenu trois séances, dont celle du 11 janvier et du 15 mai par visioconférence ainsi que celle du 15 novembre qui a eu lieu en présentiel à Berne. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > constitution de la CRJA ;
- > point de situation sur l'exploitation de la Loterie romande dans la perspective de la crise du Covid-19 ;
- > point de situation sur la mise en œuvre de la loi sur les jeux d'argent (LJAR) et finalisation du processus d'adoption des conventions intercantionales de mise en œuvre de la LJAR et des lois cantonales d'application ;
- > distribution des bénéficiaires de la Loterie Romande en 2021 à destination du sport national et de l'encouragement des courses hippiques ;
- > création de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport ;
- > politique de prévention contre le jeu excessif et de lutte contre le jeu des mineurs.

1.2.5 Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie romande

La Commission cantonale fribourgeoise de la Loterie Romande (LoRo) Culture+Social a attribué, en 2021, un montant de 20,1 millions de francs (sur les 26,5 millions demandés par 461 requérants) à 376 associations ou institutions actives dans les domaines qu'elle soutient. La diversité des situations ayant impacté les associations en lien avec la pandémie a amené la Commission à analyser chaque requête avec bienveillance pour maintenir au mieux son soutien à la communauté.

Répartition des contributions par domaine (liste des bénéficiaires 2021 disponible sur www.entraide.ch)

	Année 2021 (en francs)	Année 2020 (en francs)
Action sociale et personnes âgées	4 131 640	4 380 060
Enfance et jeunesse	2 553 807	2 794 458
Santé et handicap, prévention	1 828 500	2 232 000
Danse, théâtre, musique, chant et créations artistiques	3 382 000	2 641 230
Salles de spectacles	2 037 500	2 118 000
Festivals	1 674 500	1 470 000
Musées, patrimoine, traditions, folklore	3 460 624	880 134
Bibliothèques, expositions artistiques	567 800	526 450
Formation et recherche	481 000	555 000
Environnement	17 000	51 000

Compte de perte et profits 2021 (compte tenu des annulations et remboursements)

	2021
Contributions attribuées	19 926 310
Frais de fonctionnement	254 133
Total des charges	20 180 443

Produits du bénéfice de la Loterie romande : 20 141 710 francs

Résultat annuel : - 38 733 francs

	Bilan au 31.12.2021
Liquidités	5 347 582
Immobilisation financière	17 032 585
Actif de régularisation	70 000
Immobilisations corporelles	3 497
Total des actifs	22 453 664
Engagements envers des bénéficiaires	5 412 700
Passif de régularisation	18 000
Fonds propres	17 061 697
Résultat annuel	-38 733
Total des passifs	22 453 664

1.2.6 Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique (CLDN)

La Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique a vu le jour en 2019. Elle réunit les représentants des six cantons romands et du Tessin. Son but est d'accompagner, de coordonner et de valoriser les actions des cantons membres, à l'heure où les administrations publiques sont confrontées à un environnement en pleine mutation et doivent s'adapter aux nouvelles technologies ainsi que gérer la transition numérique de la société. Cette entité a pour mission d'élaborer une vision politique commune portant sur la prise en compte du numérique en mutualisant les réflexions et en échangeant sur les solutions entre cantons. Elle vise à coordonner les actions et de porter la voix des cantons auprès des autorités cantonales et fédérales.

En 2021, une séance a été organisée le 22 novembre à Lausanne, au cours de laquelle le Conseiller d'Etat genevois Serge Dal Busco et la Conseillère d'Etat neuchâteloise Crystal Graf ont été nommés à la présidence et la vice-présidence de la CLDN pour les deux prochaines années. Identité numérique, Cloud souverain et intégrité numérique ont nourri des discussions stratégiques sur ces enjeux clés du numérique en Suisse. Les cantons latins ont exprimé leur volonté de collaborer plus étroitement sur ces thématiques et de continuer à renforcer leurs échanges politiques.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme mentionnés dans les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ».

1.4 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et des décrets d'une part, et des ordonnances d'autre part, adoptés en 2020 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

1.4.1 Lois et décrets

Loi du 12.03.2021 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Décret du 23.03.2021 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2020

Loi du 23.03.2021 modifiant la loi relative au traitement et à la prévoyance professionnelle des conseillers d'Etat, des préfets et des juges cantonaux

Décret du 19.05.2021 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2020

Loi du 22.06.2021 modifiant la loi sur le personnel de l'Etat

Loi du 03.11.2021 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Loi du 03.11.2021 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2022

Décret du 03.11.2021 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2022

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 02.02.2021 concernant la classification de fonctions subventionnées

Ordonnance du 24.02.2021 sur les jeux d'argent (OAJAr)

Ordonnance du 15.06.2021 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat

Ordonnance du 28.06.2021 sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat

Ordonnance du 28.06.2021 modifiant le règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat

Ordonnance du 24.08.2021 relative à la conduite, par objectifs, du développement et de l'évaluation du personnel de l'Etat (OODE)

Ordonnance du 12.10.2021 modifiant le règlement du personnel de l'Etat

Ordonnance du 20.10.2021 modifiant l'ordonnance sur la perception des créances fiscales

Ordonnance du 22.11.2021 modifiant l'ordonnance sur la déduction des frais professionnels

Ordonnance du 30.11.2021 modifiant l'ordonnance relative à la contribution de soutien en faveur des associations de personnel

Ordonnance du 07.12.2021 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat

Ordonnance du 14.12.2021 modifiant l'ordonnance sur la garantie de la rémunération en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat

Ordonnance du 14.12.2021 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (fonctions informatiques)

Ordonnance du 22.11.2021 modifiant l'ordonnance sur la déduction des frais professionnels

2 Administration des finances (AFin)

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

2.1 Activités

L'année 2021 a été marquée une nouvelle fois par les mesures que les collectivités publiques ont déployées afin de faire face aux effets directs et indirects de la crise sanitaire Covid-19. Dès le début 2020, l'Administration des finances (AFin) a mis à disposition de l'Organe cantonal de conduite (OCC) des ressources humaines afin de l'appuyer dans toutes les questions d'ordre financier et budgétaire. Des séances régulières avec les responsables de l'OCC et les principaux services concernés ont permis de garantir un suivi régulier et d'anticiper les besoins financiers qui se sont fait jour progressivement. L'AFin a également contribué activement à la mise sur pied et à l'opérationnalisation des aides financières déployées, en particulier pour ce qui est des cas de rigueur.

La priorisation dans l'affectation des ressources a impacté la réalisation de différents projets et l'exécution de tâches particulières. Le projet Transformation SAP (S/4 Finances) a subi un ralentissement important courant 2020, et une reprise dès la mi-2021 ; le développement de la gestion des participations financières de l'Etat a été momentanément interrompu et le programme de réalisation des examens de subventions a été adapté afin de tenir compte des ressources disponibles.

Dans ce contexte, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : la préparation et le suivi financier des mesures de soutien découlant du Covid-19, l'élaboration du budget 2022, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que la gestion par prestations et la comptabilité analytique. L'exercice 2021 marque également la poursuite du projet Transformation SAP (S/4 Finances), dans un rythme toutefois adapté aux possibilités du moment. L'AFin a également porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le Service financier cantonal et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire. A relever que ces missions de base n'ont pas été impactées en termes de délai par la situation sanitaire, dès lors que les mesures ont été prises pour en assurer le bon déroulement.

2.1.1 Les mesures de soutien Covid-19

Dans le prolongement de ce qu'elle avait fait en 2020, l'AFin a contribué activement durant toute l'année écoulée aux travaux des instances mises en place au niveau cantonal pour faire face aux défis posés par le Covid-19 (OCC, Task Force DSAS, CCC). Elle a d'une manière générale apporté un soutien continu à la résolution des questions d'ordre financier, souvent inédites, auxquelles ces entités et les Directions de l'Etat ont été confrontées. L'AFin a collaboré de manière particulièrement intensive avec la DEE dans l'élaboration des dispositifs d'aides, dans l'examen des demandes d'aides pour cas de rigueur et l'application des mesures de soutien aux entreprises prévues à ce titre.

Sur la base des informations récoltées auprès des unités administratives et Directions directement chargées de leur mise en œuvre, l'AFin assure en outre un suivi financier général des mesures décidées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour faire face aux impacts sanitaires et économiques du Covid-19. Après certaines réallocations des moyens, le montant total mis à disposition par l'Etat pour la période 2020-2022 atteignait près de 200 millions de francs à la fin 2021, sans tenir compte de divers allègements fiscaux additionnels qui se sont appliqués à partir de 2021. Le tableau ci-dessous présente les montants prévus pour les mesures Covid-19 au 31.12.2021 :

Mesures Covid-19 : tableau récapitulatif, état au 31.12.2021	Montant en francs
OCC / Task Force DSAS / CCC	29 503 170
Mesures urgentes (1er et 2e paquets)	45 174 500
Plan de relance	68 380 000

Mesures Covid-19 : tableau récapitulatif, état au 31.12.2021	Montant en francs
Autres mesures (RHT/APG dirigeants, cas de rigueur, mesures pour les établissements contraints à la fermeture et leurs employés)	53 300 000
Total	196 357 670

2.1.2 Le projet de budget 2022

L'établissement du projet de budget 2022 a été rendu encore une fois délicate en raison de l'importance de l'impasse financière initiale (176,5 millions de francs), marquée notamment par les divers effets de la crise sanitaire et par l'intégration de la dernière tranche du plan de relance, qu'il s'est agi de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Elle était sensiblement plus élevée que l'excédent de charges prévu pour l'année 2022 au plan financier actualisé (125,8 millions de francs). Une priorisation stricte des besoins a été effectuée tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 31 août 2021, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2022 qui correspond à ces principes et objectifs.

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le Grand Conseil a modifié le projet de budget 2022 afin d'ajuster les crédits à la hausse liés aux avances de pensions alimentaires en fonction de la décision qu'il a prise le 8 septembre 2021 relative à la loi sur l'aide au recouvrement et des avances de contributions d'entretien (LARACE). L'excédent du compte de résultats reste cependant inchangé, une compensation financière ayant été trouvée, conformément aux exigences légales en la matière. Le budget 2022 finalement adopté le 3 novembre 2021 présente les principaux résultats suivants :

- > excédent de revenus de 0,3 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 185,6 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 58,9 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 40,44 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2021, l'AFin a procédé à l'examen de nombreux projets et demandes de préavis à l'intention des Directions, services et établissements, conformément aux exigences de la loi sur les finances de l'Etat et à la loi sur les subventions. Ce sont plus de 300 dossiers (220 en 2020) comportant des incidences financières pour l'Etat qui ont ainsi été examinés ; volume qui n'a jamais été aussi élevé durant ces dernières années. Les sujets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'une prise de position : les adaptations des ordonnances liées aux aides Covid-19, les projets de plans « phyto » et « climat », le projet d'adaptation de la LASoc, le projet de transfert des biens immobiliers de l'Etat à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) ; le projet de subventionnement des immeubles de l'ACPC (cours interentreprises), le projet de loi sur la mobilité, les modalités de recapitalisation de Bluefactory SA, le projet de soutien aux investissements dans le domaine hospitalier, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées.

Cet important travail réalisé « en amont » contribue à une bonne présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également, à l'attention du Directeur des finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2021, l'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2022 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des

-
- bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2022 ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources et soutien au Directeur FIN dans la préparation des séances de l'organe de pilotage politique ;
 - > réexamen de la répartition des tâches : réponses à divers questionnaires de la CdC et du DFF ; soutien au Directeur FIN dans la préparation des séances de l'organe de pilotage politique ; transmission des informations au sein de l'administration cantonale ;
 - > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2020 ; examen de propositions d'avenants aux conventions-programmes 2020-2024, réponse à des questionnaires de l'AFF et de l'OFEV, échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
 - > entretien des contacts administratifs avec la CdF, la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), le DFF et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

L'année 2021 a été sur bien des aspects très similaire à 2020. En effet, la section NIGEFI s'est essentiellement concentrée, en collaboration avec le SITel, sur le projet Transformation SAP (S/4 Finances) avec la poursuite des travaux de conception de la future solution SAP. Elle a également contribué à la réalisation des études relatives à la dématérialisation des factures fournisseurs et à la mise en œuvre d'un outil de gestion budgétaire. Finalement, et toujours dans le cadre du projet, la section a participé activement au choix de la future solution de gestion du contentieux pour le Service financier cantonal.

Parallèlement aux activités du projet S/4 Finances, la section a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP. Elle a conduit quelques actions visant à déployer ou étendre les fonctionnalités du module de facturation auprès de l'Administration des finances, du Service de l'agriculture et de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg. Enfin, elle a débuté les travaux de refonte des formulaires destinés à l'émission des factures BVR (bulletin de versement avec référence) en vue de leur remplacement par les factures avec code QR (code à réponse rapide). Ceci afin de répondre aux exigences du trafic des paiements au niveau national (ISO 200022) fixant l'abandon du « BVR » au 30 septembre 2022.

2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

Examens des subventions 2021

Sept examens planifiés en 2020 ont été présentés lors des deux séances de la Commission ad hoc en 2021. De ces sept examens, quatre ont été réalisés en 2020 et trois durant l'année 2021. Les six examens initialement prévus en 2021 ont dû être reportés principalement en raison de la situation sanitaire et des changements survenus à la tête des services concernés. Ce décalage devrait au final pouvoir être compensé par la marge contenue dans la planification globale initiale.

Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2021 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 40,31 % et le budget 2022 un taux de 40,44 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

Autres tâches liées au domaine des subventions

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.7 Les comptes 2021

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2021 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Ces documents sont disponibles sur le site de l'AFin à l'adresse :

<https://www.fr.ch/afin/institutions-et-droits-politiques/finances-publiques/comptes-de-letat>

2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le Service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2020 et 2021 :

	2020	2021
Trafic bancaire pain.001 (en millions de francs)	1 755.41	1 820.73
Écritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	11 661	13 835

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2021, le volume des placements s'élève à 1,067 milliard de francs (917 millions de francs en 2020). Le nombre de prêts se monte à 58 (46 en 2020). L'AFin gère et tient la comptabilité de 50 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (6,56 millions, 93 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (5,38 millions, 11 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2021, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 331 millions de francs (293 millions de francs en 2020). Cela correspond à près de 217 400 factures (203 600 en 2020). A fin 2021, les poursuites en cours se montent à 599 100 francs (493 700 francs en 2020) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 586 (500 en 2020). A signaler que pour l'année 2021, l'encaissement par cash et cartes représente 39 074 factures pour un montant de plus de 4,4 millions de francs.

2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir dès l'automne la possibilité de réaliser un résultat bénéficiaire aux comptes 2021, malgré les effets de la crise sanitaire. En effet, les dépassements découlant des diverses mesures urgentes décidées en automne 2020 et qui se sont poursuivies en 2021 ainsi que des dépenses importantes consenties cette année encore en lien avec la pandémie dans plusieurs domaines, en particulier ceux de la santé (notamment pour le HFR, la Task Force et la vaccination) et de l'économie, seront couverts en fin d'année par des prélèvements sur la provision constituée à cet effet à la clôture des comptes 2020.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2021, celui-ci a admis 43 demandes (45 en 2020) portant sur un montant total de quelque 16,9 millions de francs (56,4 millions de francs en 2020), représentant le 0,45 % (1,53 % en 2020) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2021. Le volume de crédits supplémentaires en 2021 est très largement inférieur à celui de l'année précédente, mais ne représente au final que 86 % de la moyenne entre 2002 et 2020 et figure ainsi parmi les montants moyens de la période. Quelques dépassements de crédits autorisés durant l'exercice 2021 ont un caractère inéluctable, car découlant des effets de la crise sanitaire. Ainsi, le montant des crédits supplémentaires pouvant être considérés comme liés directement ou indirectement à la pandémie de Covid-19 atteint près de 1,1 million de francs, soit un peu plus de 6 % du total. Défalcation faite de cette somme, le volume des crédits supplémentaires « ordinaires » se serait élevé à environ 15,9 millions de francs (15 millions de francs en 2020). Cela correspond plus ou moins aux montants présentés ces dernières années. En pourcentage des dépenses effectives également (0,42 %), on se rapproche du taux observé les années précédentes.

A relever que plus des trois quarts du volume des dépassements susmentionnés (soit quelque 13,1 millions de francs) concernent les hospitalisations hors canton, certaines contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton, les prestations du Réseau fribourgeois de santé mentale (complément au décompte final du RFSM de l'année précédente), plusieurs dépenses de fonctionnement à l'Etablissement de détention fribourgeois (en partie liées à la pandémie) ainsi que le crédit pour les jeunes sans emploi. Il y a lieu de relever qu'environ 7 % de ces dépassements sont induits, comme indiqués plus haut, directement ou indirectement par la crise sanitaire.

2.1.11 Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière

La mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

En 2021, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP et la CA, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats, d'analyses de dossiers à caractère financier et de la participation à des projets transversaux (en particulier le projet Transformation SAP (S/4 Finances)). Dès le début de la pandémie, il a été demandé à la section d'adapter sa mission et d'appuyer notamment l'OCC pour toutes les questions financières. Une collaboratrice de la section a été déléguée à cette mission particulière durant l'année écoulée. De plus, la section a accompli un nombre important de tâches spécifiques à la crise engendrée par le Covid-19, en particulier dans le suivi financier des mesures économiques et sanitaires ainsi que dans l'analyse de demandes de soutien dans le domaine de la culture.

Comptes GpP 2020

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les coûts, les recettes et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2020 et apporté son soutien aux unités concernées.

Controlling GpP au 31.12.2020 et 31.08.2021

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2020 et au 31 août 2021 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

Budgets GpP 2022

Les unités GpP ont établi les budgets 2022 par groupe de prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

Adaptation de la GpP et développement de la comptabilité analytique (CA)

La section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP et de CA, dans le but de répondre au mieux aux besoins de gestion, notamment en prévision de la mise en place du projet Transformation SAP (S/4 Finances). Entre autres, pour la GpP, elle a procédé à une refonte de la GpP pour le Service des forêts et de la nature et elle a accompagné l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg dans le cadre de sa transition de la GpP à la CA et en vue de l'intégration du Service de l'agriculture en son sein. Pour la CA, elle a accompagné notamment le Service de l'environnement et le Service archéologique dans leurs réflexions en vue de mettre en place une comptabilité analytique simple. Elle a également procédé à une mise à jour de la CA pour l'Etablissement de détention fribourgeois.

2.1.12 Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, l'AFin a préparé un inventaire de l'ensemble des participations de l'Etat, avec la collaboration de toutes les Directions. Cette recherche s'est avérée plus fastidieuse que prévu, le nombre d'entités concernées ayant été largement sous-estimé. La liste compte au final plus d'une centaine de participations.

Une fois la liste exhaustive établie, le Conseil d'Etat s'est penché sur la catégorisation et le tri des participations. Il décidera ensuite de la stratégie de gouvernance à adopter pour chaque catégorie, plus particulièrement en ce qui concerne les participations stratégiques. Des discussions à ce sujet ont été menées lors des Journées au blanc 2019 et

2020 du Conseil d'Etat. Les travaux ont toutefois été suspendus du fait de la priorisation des tâches que l'AFin a assuré depuis le début de la pandémie, afin de soutenir le dispositif que l'Etat a mis sur pied dans ce cadre.

En parallèle, l'AFin continue à assurer le suivi financier des entités principales.

2.1.13 Autres activités

- > réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commissions de bâtisse (Collège Ste-Croix, GYB, rénovation de l'ancien laboratoire cantonal, Hôtel cantonal), comités de pilotage (jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, réforme des tâches des préfets et des régions, Domaine des Faverges, routes de contournement de Marly-Matran, Romont, Prez-vers-Noréaz et de Kerzers, HAE, plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, maintien de la valeur du réseau POLYCOM), groupes de travail (Tremplin, désenchevêtrement des tâches Etat/communes, plans de mobilité, structures territoriales, caserne de la Poya, loi sur le personnel, stratégie agroalimentaire) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2022 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2020 et le budget 2022 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2020 et au budget 2022 ;
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2021 ;
- > édition du dépliant 2021 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
- > participation à l'OCC et séances régulières avec le chef OCC ;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
- > participation active de l'AFin aux travaux relatifs au référentiel cantonal (QUID4) que pilote la Chancellerie d'Etat ;
- > réponse à diverses enquêtes (règles d'équilibre budgétaire, mise en œuvre du MCH2) ;
- > participation à diverses enquêtes statistiques financières pour l'Administration fédérale des finances (AFF).

3 Service cantonal des contributions

Administrateur : Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2021, le Service cantonal des contributions (SCC) a mis en place une hotline des impôts en fin de journée pendant huit jours pour répondre aux questions des contribuables en lien avec le remplissage de la déclaration d'impôt de la période fiscale 2020.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique.

Il est à relever qu'à fin décembre 2021 plus de 84 % (86 % en 2020) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2020. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui

s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 18 890 (15 123 en 2020) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émolument de 20 francs. De plus, 786 fiduciaires ou associations (736 en 2020) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 19 364 (16 465 en 2020) contribuables.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2021 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2019. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2020. A la fin décembre 2020, environ 70 % (66 % en 2020) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2020.

En termes de nombre de dossiers, le secteur des personnes morales traite 16 260 dossiers au 31.12.2021. Ce chiffre est en hausse d'environ 4 % par rapport à la situation au 31.12.2020 (15 607 dossiers).

Dans le cadre des travaux d'investigation, en raison de la pandémie, le secteur a favorisé les demandes de pièces plutôt que les contrôles extérieurs. Ainsi, seules 16 expertises externes (9 en 2019) ont été effectuées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), le secteur des personnes morales a traité ses premiers dossiers en lien avec cette réforme. Etant donné l'état d'avancement des travaux, il est encore trop tôt pour en tirer une première statistique.

Depuis la période fiscale 2006, le SCC met à disposition des personnes morales une plate-forme de dépôt en ligne des déclarations fiscales. Cette plate-forme appelée DI-PMWeb est utilisée par environ 31 % (29 % en 2020) des personnes morales.

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2021, 68 (35 en 2020) décisions d'exonération ont été notifiées et 67 décisions sont entrées en force (33 en 2020), dont 12 concluent au refus de l'exonération (10 refus, 2 refus par décision sur réclamation). 10 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision (8 en 2020) mais à un préavis négatif. Une décision a été contestée par voie de recours auprès du TC. Par ailleurs, 54 (60 en 2020) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2021, 23 (43 en 2020) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 6 (5 en 2020) anciennes décisions d'exonération sont en cours de réexamen en 2021.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. En 2021, le secteur a notifié 3075 (3026 en 2020) taxations.

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2021, 962 (973 en 2020) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2020	2021
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	10 115 000	4 869 131
Amendes en francs (au niveau cantonal)	989 000	983 800
Impôt fédéral direct, y compris amendes	2 089 000	1 595 074

Même s'ils sont en diminution par rapport aux années précédentes, une grande partie des montants encaissés proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers comme le démontrent les chiffres suivants :

Dénonciations spontanées et rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2020	2021
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	8 631 000	2 868 000
Nombre de cas	315	239
Capitaux non-déclarés	264 346 000	84 433 000
Revenus non-déclarés	12 109 000	8 079 000

Un grand nombre de cas proviennent aussi des contrôles effectués dans le cadre des informations de l'EAR (échange automatique des renseignements) sur les comptes en banque à l'étranger.

Soustractions découvertes suite information reçu par EAR	2020	2021
Nombre de cas	198	232
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	849 678	1 008 114
Amendes en francs (au niveau cantonal)	464 940	529 940

3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au SCC. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2021, 5388 (5590 en 2020) débiteurs ont décompté l'impôt pour 19 573 (19 499 en 2020) personnes imposées à la source pour la période fiscale 2020.

3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un processus d'échanges d'informations entre le SCC et les Justices de paix a été mis en place en vue de l'établissement de l'inventaire fiscal au décès.

Durant l'année 2021, le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a enregistré 2 128 décès* (2 479 en 2020). 151 bordereaux d'impôt sur les successions ont été établis (119 en 2020) facturant un montant total de 5 469 008 francs pour le canton (5 282 004 en 2020) et 3 570 022 francs pour les communes (3 632 112 en 2020).

L'ISD a également établi 75 bordereaux d'impôt sur les donations (24 en 2020) sur les 171 avis de donations reçus (99 en 2020) facturant un montant total de 5 975 333 francs pour le canton (2 131 657 en 2020) et 3 999 930 francs pour les communes (1 485 487 en 2020).

Durant l'année 2021, le secteur a traité quatre réclamations (4 en 2020) déposées à l'encontre de ses bordereaux et deux recours au Tribunal cantonal.

* chiffre provisoire

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2021 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2021 à janvier 2022 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 59 479 contribuables (54 665 en 2020) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2020, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 244 000 comptes (240 000 en 2020).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 27 064 arrangements de paiement fermes (23 082 en 2020), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 18 408 commandements de payer (17 134 en 2020). Il a également déposé 102 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (207 en 2020).

En 2021, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 01.01.2021 et le 31.12.2021 s'élève à environ 2 110 000 de francs (1 965 000 en 2020).

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2021, 37 communes (37 en 2020) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 104 communes (119 en 2020) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2021, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2020	2021
CSI 1 (certificat salariés)	5 (6)	6 (9)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	0 (0)	9 (13)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales)	1 (1)	0 (0)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	1 (3)	0 (0)

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a élaboré la révision de la LICD pour donner suite à divers instruments parlementaires acceptés par le Grand Conseil ainsi qu'à des modifications de la LHID. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Il a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2021, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 L'assurance qualité du SCC

Le SCC est doté d'un contrôle interne (ci-après CI) dont les buts sont l'identification et la gestion des risques ainsi que l'amélioration de la qualité des taxations. Des mesures efficaces sont en place et le système est constamment revu, amélioré et professionnalisé. Les différents secteurs du SCC sont également régulièrement revus et les mécanismes de gestion sont ensuite analysés et, si nécessaires de nouvelles mesures sont proposées et mises en place. Le CI est aussi intégré dans les projets du système d'information afin de prendre en compte les risques et les besoins transverses du SCC.

En 2021, les principaux travaux effectués par le CI ont été les suivants :

- > conduite de différentes analyses de données de taxations afin d'identifier et de traiter les éventuelles anomalies ; instauration de contrôles afin de s'assurer que les impôts dus soient encaissés intégralement ;
- > contrôle des données livrées à la Confédération dans le cadre de la péréquation financière ;
- > analyse de la section de taxation des personnes physiques afin d'identifier des gains de productivité. Cette analyse débouchera sur la centralisation des relations avec les contribuables dans un nouveau secteur « relation contribuable » (secteur ReC). Ce dernier sera opérationnel dans le courant de l'année 2022 et permettra aussi au SCC d'intégrer les nouvelles exigences imposées par la mise en œuvre du référentiel cantonal ;
- > travaux d'analyses et divers échanges dans le cadre d'un projet lancée par la Confédération visant à centraliser les données fiscales cantonales et fédérales auprès de l'administration fédérale des contributions et de l'office fédérale de la statistique ;
- > le SCC faisant l'objet de différents audits, le CI a préparé toutes les informations nécessaires et a accompagné ces audits.

3.1.6 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2019 ont été publiées en novembre 2021. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC <https://www.fr.ch/dfin/scc>. Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.7 Collaboration

3.1.7.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 5 500 000 (4 980 000 en 2020) documents représentant environ 2 206 000 (2 190 000 en 2020) envois durant l'année 2021. Près de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.7.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du SCC et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans cette structure. Le SCC est ainsi présent au sein du comité de la CSI ainsi que dans les groupes de travail agriculture, exonération, prévoyance, fortune mobilière et échange automatique de renseignement. Un membre de la direction du SCC participe également au comité d'examens organisés par la CSI dans le cadre de la formation continue des fonctionnaires fiscaux.

3.1.8 Le Système d'information du SCC

3.1.8.1 Gouvernance du Système d'information

La transformation organisationnelle liée à la bonne gouvernance de notre Système d'information s'est encore poursuivie cette année. Plusieurs comités ont notamment été revus et/ou mis en place pour permettre une gestion du portefeuille de projets plus efficace et cohérente. Une stratégie SCC a été développée, cristallisant ainsi le schéma directeur du SI SCC jusqu'en 2026.

Sous l'égide d'un comité de Pilotage Stratégique du SI composé des membres de la Direction du SCC, le déploiement stratégique s'articule autour d'un comité de programme, d'un comité d'architecture SI, de comités projets et de comités de maintenance couvrant les différentes solutions existantes.

3.1.8.2 La déclaration via FriTax

154 550 (147 000 en 2020) contribuables ont utilisé ce logiciel pour remplir leur déclaration d'impôt 2020, soit 81 % (80 % en 2020) des contribuables fribourgeois ayant déposé leur déclaration d'impôts 2020. Parmi ceux-ci, 118 800 (109 700 en 2020) personnes ont déposé leur déclaration d'impôt de façon électronique, soit 77 % (75 % en 2020) des utilisateurs de FriTax et 62 % (59 % en 2020) des contribuables fribourgeois. Il reste encore 36 000 contribuables (19 %) (37 700, soit 20 % en 2020) qui préfèrent remplir manuellement leur déclaration d'impôt.

La progression d'utilisation de FriTax par les contribuables semble toutefois ralentir.

3.1.8.3 Dématérialisation des déclarations et des documents entrants

Le personnel de dématérialisation a traité environ 72 000 déclarations d'impôts 2020 soit 50 % de FriTax et 50 % de manuelles.

Le SCC a également détruit ses archives de l'année fiscale 2011 et réorganisé certains locaux d'archivage.

Le suivi de production a permis d'aiguiser les compétences du personnel et d'établir des mesures de détection d'erreurs d'assujettissement en amont du processus de taxation.

En outre, les gains de productivité acquis progressivement ces trois dernières années permettent d'envisager la prise en charge de plus en plus de tâches, libérant ainsi les taxateurs sur leur cœur de métier.

3.1.8.4 Impression et mise sous pli

L'année 2021 a été placée sous le signe du renouvellement du matériel d'impression et de mise sous pli au sein de l'unité d'impression du SCC.

La presse d'impression Xerox, qui aurait déjà dû être renouvelée en 2020, a fait l'objet d'un projet d'étude pour son remplacement. Les aspects technologiques, fonctionnels et financiers ont été les critères déterminants pour cette analyse et pour la sélection du prestataire.

Ainsi, à l'instar d'autres institutions du Canton de Fribourg, le SCC a opté pour un passage d'un système d'impression Xerox à celui de Canon, complètement compatible avec son Système d'information, et offrant une qualité supérieure dans le processus d'impression et un meilleur service client.

Pour un coût complet comparable à un système mono-imprimante, le SCC a pu se doter d'une imprimante secondaire pour faire face à des éventuelles pannes, des interruptions de service et/ou à des surcharges devenues de plus en plus fréquentes. Offrant ses prestations pour d'autres institutions étatiques fribourgeoises, le SCC se devait de couvrir ce risque.

L'autre changement majeur a été le remplacement d'une machine de mise sous pli arrivée en fin de vie, et la modernisation d'une autre, garantissant ainsi des flux plus rapides et plus fiables.

3.1.8.5 Projets métiers

3.1.8.5.1 Taxation automatique des personnes physiques

Pour pallier la charge croissante de taxations et de prestations fiscales à couvrir, le SCC a élaboré un prototype de taxation automatique visant à gagner en efficacité et en efficacité.

En analysant les processus métiers et ses gisements de données, ce projet a permis au SCC d'étudier les pistes d'automatisation, de confronter ses objectifs à l'exhaustivité de ses données et d'émettre des scénarii pour les prochaines années. Ce travail sera poursuivi ces prochains mois et années.

3.1.8.5.2 Prestations eGov

Conformément à la Stratégie de cyberadministration du Canton de Fribourg, le SCC a entamé un projet consistant à développer des prestations fiscales en ligne pour les contribuables.

Grâce aux efforts fournis en 2021, les premières prestations seront disponibles dans le courant de l'année 2022.

3.1.8.6 Maintenance applicative et évolutive

Comme chaque année, les différentes briques logicielles de taxation et d'encaissement utilisées par le SCC ont fait l'objet de plusieurs adaptations fonctionnelles et techniques mais également de corrections participant à la conformité.

Les projets consistant à éponger la dette technologique des applications back-office du SCC et à fiabiliser ses traitements de masse ont été poursuivis.

4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Cheffe de service : Gabrielle Merz Turkmani

Le SPO est l'organe d'état-major du Conseil d'Etat pour les questions de personnel et d'organisation. En tant que service central, il soutient et conseille des partenaires et clients multiples (Conseil d'Etat, Directions et établissements, chef-fe-s d'unités administratives, responsables des entités de gestion RH, collaborateur-trice-s etc.). Le SPO est également le gardien du temple, qui veille à une application correcte du droit du personnel. En 2021, il a non seulement mené à bien un grand nombre de projets et de mandats, notamment en lien avec la politique du personnel, mais il a aussi fourni un nombre élevé de prestations dans le cadre de ses activités quotidiennes.

4.1 Projets et mandats

4.1.1 Mise en œuvre de la politique du personnel (Pol RH)

Le plan d'action de la nouvelle politique du personnel de l'Etat de Fribourg adopté en 2020 poursuit sur sa lancée. En 2021, notamment les projets suivants qui visent à améliorer les conditions de travail ont été réalisés :

> **Nouvel outil informatique de recrutement** (axe stratégique 1 « Culture orientation service au public »)

Le logiciel ProRecrute a été remplacé par l'outil SAP SuccessFactors à la mi-octobre. L'Etat poursuit ainsi sa transformation digitale avec un outil moderne et attrayant : le nouveau portail, plus convivial, permet des recherches par mot-clé, une sélection directe entre les postes de managers, ceux de collaborateurs et de collaboratrices ainsi que des places de stages/apprentissages. Il est également possible pour les employé-e-s de postuler en interne avec un accès collaborateur ou collaboratrice (excepté le personnel de l'HFR qui bénéficie d'un système de recrutement propre).

> **Adaptation du règlement sur le temps de travail** (axe stratégique 4 « Encourager les nouvelles formes de travail »)

Après l'adoption de l'ordonnance sur le travail mobile en 2020, la révision du Règlement sur le temps de travail entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. L'horaire flexible actuel – composé d'un temps bloqué et d'un temps à option – n'offre pas une conciliation optimale entre vie privée et vie professionnelle. Il sera remplacé dès le 1^{er} janvier 2022 par l'horaire libre, qui permettra aux collaborateurs et aux collaboratrices de mieux organiser leur temps de travail en fonction de leur vie familiale ou personnelle. En même temps, l'horaire libre et la suppression du temps bloqué permettent de gagner en motivation et en productivité.

-
- > **Conduite par objectifs, du développement et de l'évaluation ODE** (axe stratégique 7 « Accroître l'attractivité de l'Etat-employeur »)

Le nouvel instrument de management du personnel, en renforçant le dialogue entre supérieur-e-s et collaborateur ou collaboratrice, va permettre d'unifier les pratiques de conduite du personnel et de renforcer les échanges, la motivation et le développement. Par cette action, l'Etat renforce également le développement du potentiel des employé-e-s.

4.1.2 Révision de la loi et du règlement sur le personnel

La révision de la loi sur le personnel et de son règlement (LPers et RPers) a vu son aboutissement avec l'adoption de la LPers par le Grand Conseil le 22 juin et celle du RPers par le Conseil d'Etat le 12 octobre 2021. Le but de cette révision a été de mettre à jour la législation en tenant compte des changements récents dans le monde du travail tout en permettant à l'Etat de rester un employeur concurrentiel, attractif et social.

Les modifications vont dès lors entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022 avec notamment :

- > l'introduction de nouveaux principes (par exemple la promotion de la santé ou l'encouragement des comportements écologiques) ;
- > la réduction de la période probatoire et la suppression de la reconnaissance officielle ;
- > l'introduction de nouveaux-congés (congés pour proches-aidants et pour tâches d'assistance) ;
- > la prolongation de congés existants (congé paternité, maternité lors d'hospitalisation du nouveau-né, congé d'adoption) ;
- > l'introduction de l'indemnité de situation acquise protégeant les collaborateurs et collaboratrices âgés de 55 ans et plus dans le cadre de réorganisations ;
- > l'introduction d'une protection des lanceurs d'alerte ;
- > le transfert à l'Etat-employeur des droits d'auteur concernant les œuvres réalisées dans le cadre de l'activité professionnelle ;
- > la suppression du lien direct entre l'évaluation et d'éventuelles conséquences juridiques ;
- > l'allègement de la procédure de licenciement avec notamment la suppression de l'évaluation comme étape nécessaire à la procédure.

4.1.3 Evaluation des fonctions informatiques (EvalTIC)

Durant l'année 2021, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) a tenu neuf séances plénières. Elle a repris l'évaluation des fonctions du domaine de l'informatique qui était rattachée à la deuxième étape du quatrième mandat, mais qui avait été interrompue en raison des réorganisations successives du SITel. Les fonctions informatiques utilisées jusqu'à maintenant au sein de l'Etat de Fribourg ne répondent plus aux besoins actuels. La CEF, en accord avec le SITel, a effectué l'évaluation de ces fonctions sur la base des descriptifs publiés par Swiss ICT, principale association faitière des métiers de l'informatique en Suisse. Ce travail a abouti à la création de 16 nouvelles fonctions qui reflètent la structure moderne de l'informatique. Ce changement concernera environ 250 collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans ce secteur, à l'Etat de Fribourg. La nouvelle ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

4.1.4 Nouvelle solution de retraite pour les agent-e-s de la force publique

Le Conseil d'Etat a adopté, lors de sa séance du 7 décembre 2021, l'ordonnance sur les nouvelles conditions de retraite des agent-e-s de la force publique qui valide les principes suivants pour les agent-e-s âgés de moins de 45 ans au 1^{er} janvier 2022 ou engagés dès le 1^{er} janvier 2019 :

- > l'augmentation de l'âge limite de la retraite de 60 à 62 ans ;
- > la possibilité de prendre une retraite flexible dès 60 ans, si les besoins du service le permettent ;
- > la participation financière de l'Etat-employeur au rachat du taux de conversion entre 62 et 65 ans (rachat actuariel) à hauteur de 85 % ;
- > l'avance AVS est fixée à 90 % de la rente maximale AVS. Pour compenser cette réduction, l'Etat-employeur versera un capital complémentaire correspondant aux 10 % de la rente maximale AVS versée entre 62 et 65 ans.

Les agent-e-s de la force publique de plus de 45 ans et déjà actifs au 31 décembre 2018 conservent les conditions prévues jusqu'alors dans le nouveau régime de pension (retraite à 60 ans, avance AVS à 100 %, mesures transitoires et compensatoires). L'ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, soit en même temps que le nouveau plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

4.2 Activités quotidiennes

4.2.1 Généralités

Le SPO fournit de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers, telles que :

- > les prestations liées à l'administration générale du personnel, comme le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices comme le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail etc.), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur et au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement organisationnel.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement des salaires du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, quelques 19 500 personnes (personnel de l'Etat et institutions) reçoivent leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

4.2.2 Administration du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2021, 1068 postes de travail ont été publiés (722 postes en 2020 et 741 en 2019), ce qui correspond à l'insertion de 1376 annonces dans les différents canaux de publication. 801 préavis salariaux ainsi que 2225 contrats et avenants ont été établis (1269 en 2020). En 2021, 396 (324 en 2020 et 353 en 2019) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 56 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

4.2.3 Rémunération du personnel

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées aux salaires : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

4.2.4 Développement du personnel et de l'organisation

Le SPO, via la section « Développement du personnel et de l'organisation », apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles de formation, de conduite, d'organisation et de gestion. Il fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

En 2021, le SPO a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > animation de workshops dans le domaine organisationnel et managérial
- > accompagnement de projets organisationnels
- > définition et amélioration des structure et des processus
- > détermination de la vision et définition en une stratégie
- > etc.

Le SPO a accompagné, avec FR-Innov, 21 unités administratives afin de promouvoir l'amélioration continue au sein de l'Etat (recherche d'efficience). Le SPO a également développé et mis à disposition des instruments RH pour le soutien des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat comme une directive de partage de poste et un nouveau modèle de cahier des charges intégrant le nouveau référentiel de compétences.

En 2021, l'organisation des cours de formation continue à distance (en raison du Covid-19) a permis de maintenir la majorité des sessions, alors qu'une grande partie avait été interrompue en 2020. Cela explique l'augmentation d'environ 40 % de la formation continue tout public par rapport à 2020. L'offre de formation continue des cadres a été renforcée en 2021.

	Participations 2020	Participations 2021	Nbre cours 2021
Formation continue tout public	419	603	52
Formation continue des cadres (hors cursus introductif)	78	203	24
Formation linguistique	15	24	4
Formation informatique	110	83	7
Total	622	913	87

Pour la huitième année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones ont disposé d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne. Le nombre de personnes ayant bénéficié de ces partenariats est respectivement de 12 auprès du CEP (4 en 2020) et 10 auprès de la Ville de Berne (17 en 2020).

En 2021, le SPO a préavisé environ 90 conventions de formation (53 en 2020).

Dans le domaine de la formation des cadres, trois sessions du cursus introductif destiné aux nouveaux et nouvelles cadres intermédiaires (moins de deux ans d'ancienneté dans le poste/la fonction) ont été organisées en 2021, ainsi que deux sessions destinées aux cadres avec davantage d'ancienneté. 88 participant-e-s issu-e-s de toutes les Directions ont pris part à ces formations (49 en 2020).

Par ailleurs, 16 nouveaux cours ont été intégrés au catalogue de formation continue pour l'année 2022, dont huit pour les cadres. Parmi les nouveautés figurent notamment les formations en gestion de projet HERMES Express et HERMES mandant-e, versions allégées de la méthode de gestion de projet HERMES 5 et adaptées aux besoins des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg.

Le SPO veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue, promeut l'apprentissage à l'Etat et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2021, 128 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. 108 d'entre elles ont participé à l'une des deux journées d'accueil. A la fin 2021, l'Etat-employeur compte 361 apprenti-e-s (381 en fin d'année 2020) répartis dans 25 métiers différents. De plus, l'Etat-employeur forme 28 stagiaires longue durée du modèle 3+1, chiffre identique à 2020.

Les démarches promotionnelles 2021 valorisant l'apprentissage à l'Etat de Fribourg ont été les suivantes :

- > [nouveau clip consacré à l'apprentissage à l'Etat](#) (en collaboration avec eikon et l'agence 3 TRAITS) ;
- > [nouvelles pages web dédiées aux métiers](#) ;
- > newsletter aux formateurs et formatrices (à paraître 3 fois / an).

Le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participant-e-s :

	2020	2021
Formation continue et interne des apprenti-e-s (SPO) ¹	167	155
Formation continue des apprenti-e-s (CPI) ²	-	38

¹Journées d'accueil, *Quelles perspectives après mon apprentissage ? Cap sur la confiance*

²Un mental et une technique au top pour les examens, *Comment faire pour postuler ?*

4.2.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2021, il a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'au Conseil d'Etat, aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices.

4.2.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. Dans ce contexte, en 2021, plus de 350 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section.

En 2021, la masse salariale de l'ensemble du personnel de l'Etat soumise à la LAA était de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts aux assureurs privés représenté en 2021 par la VISANA Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour les assureurs privés. Suite à un appel d'offre public, VISANA a remplacé dès janvier 2021 le Pool d'assureurs.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et VISANA. Plus de 3 000 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées, soit 15 % pour la SUVA et 85 % pour la VISANA en 2021. Le 26 % relève d'accidents professionnels et le 74 % d'accidents non professionnels. Environ 41 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2019	2020	2021
Nombre de cas d'assurance LAA	3 007	3 577	3 363
Accidents/maladies professionnels	635	1 400	885
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	4 954	4 927	5 091
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	33 789	30 905	30 797

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2019	2020	2020
de l'assurance-invalidité	773 207	1 061 929	922 642
de l'assurance militaire	662	0	37 831

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 400 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2021 et environ 200 assurances par convention ont été conclues.

4.2.7 Consultation Espace santé-social

Tout au long de l'année 2021, la consultation Espace santé-social (CESS) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci.

La CESS, tout en cultivant soigneusement la collaboration avec les différents partenaires impliqués (répondant-e-s RH, supérieur-e-s, assurances sociales, ...), a ouvert 260 nouveaux dossiers en 2021 (223 en 2020). Au total, 507 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonné-e-s que cadres, ont été accompagné-e-s. 60 collaborateurs et

collaboratrices ont été impliqué-e-s dans un processus de médiation au sein de leur équipe ; 18 équipes ont été concernées par ce type de démarche (46 personnes pour 13 équipes en 2020). Durant l'année, 285 dossiers ont été clos.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de personnes suivies	438	446	527	576	504	507

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (34 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (33 %), sont également très souvent évoquées. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi la CESS pour des difficultés financières (7 %), des problèmes familiaux (3 %), des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir diverses informations à caractère psycho-social (21 %).

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenant-e-s. Vu la situation pandémique, le nombre de rencontres de visu a diminué au profit des téléphones (y compris visioconférences) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rencontres avec la personne concernée	299	342	414	433	224	272
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	89	124	144	120	55	60
Entretiens de réseau/bilans/médiations	85	123	175	165	126	179
Téléphones / Visioconférence avec la personne concernée ou un tiers	1 548	2 040	2 010	1 771	2 052	1 870
Echanges d'emails avec la personne concernée ou un tiers	1 698	2 481	3 336	3 412	3 587	3 906

La CESS assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Au 31.12.2021, 47 personnes étaient engagées sur ce crédit ; de nouveaux engagements sur ce crédit sont d'ores et déjà prévus pour 2022.

Le SPO assume également la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien. En 2021, 22 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE (14 en 2020). Parmi elles, trois ont été présentées au comité en vue d'un prêt et ont été acceptées ; les 19 autres n'ont pas été transmises au comité pour décision, soit parce qu'un suivi et des démarches d'éclaircissement étaient nécessaires, soit elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt (notamment lors d'impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne), ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. Cinq dossiers ont été traités en collaboration avec le Service de désendettement de CARITAS Fribourg.

4.2.8 Santé et sécurité au travail

Le SPO a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la santé et à la sécurité au travail (SST).

Durant l'année 2021, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie. Sept modules de cours en français et en allemand, dont un pour les cadres, ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 81 collaborateurs et collaboratrices ainsi que huit cadres ont participé à cette formation de deux jours. La formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie en 2021 : 57 cours ont été mis sur pied et 431 collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives de l'Etat ont participé aux différentes formations.

La Commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie.

Comme les trois années précédentes, une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a été proposée aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Plus de 350 personnes ont été vaccinées lors de séances réparties sur six jours. Conscient de l'importance de la santé de son personnel, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser, pour deux ans, cette mesure.

4.2.9 Evaluation des fonctions

Le SPO assume le secrétariat de la Commission d'évaluation des fonctions. Conformément aux mandats du Conseil d'Etat, il effectue l'évaluation de l'ensemble des fonctions répertoriées à l'Etat de Fribourg, selon le système Evalfri. Le SPO assure la gestion et le développement de ce système en veillant à la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat.

Le projet EvalTIC a été au centre des travaux 2021 (voir point 1.1.3).

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, le Conseil d'Etat a rendu fin juin sa décision de maintenir la classification de la fonction d'infirmier/ière spécialisé/e, mais cette décision a été contestée par le dépôt d'un recours auprès du Tribunal cantonal et l'Organe de conciliation a également été saisi. Deux nouvelles requêtes de décision ont été déposées ; elles concernent les fonctions de diététicien/ne et de préparateur/trice en sciences. La seconde a été retirée à la suite de la séance de consultation du dossier. En raison de la réorganisation de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR), les requêtes concernant les fonctions de responsable de secteur et de chef/fe de brigade seront retirées puisque ces deux fonctions seront supprimées.

Le SPO a transmis au Conseil d'Etat 23 nouvelles descriptions de fonctions, disponibles sur le site internet de l'Etat de Fribourg.

Lors des réorganisations, promotions annuelles et nouveaux engagements, le SPO analyse, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence, en appliquant la méthode Evalfri. Dans ce cadre, plusieurs postes de travail ont été évalués.

4.3 Activités particulières en lien avec le Covid-19

L'impact du Covid-19 s'est prolongé sur l'année 2021 au cours de laquelle le Conseil d'Etat a adapté à plusieurs reprises les Directives d'application au personnel de l'Etat afin de protéger les collaborateurs et collaboratrices tout en assurant les prestations. Le SPO a réuni à de nombreuses reprises la Conférence des entités de gestion RH pour conseiller les autorités d'engagement dans cette situation particulière. Il a également soutenu l'OCC par des activités diverses (travaux RH administratifs et organisationnels). Enfin, à chaque adaptation des directives Covid-19, le SPO a assuré la communication auprès des Directions et des établissements, élaboré des FAQ et mis à jour les pages internet contenant les informations pertinentes pour le personnel de l'Etat.

5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Directeur : Michel Demierre

5.1 Introduction

L'année 2021 a été caractérisée par une importante montée en régime de l'activité des projets, les défis induits l'année précédente par la crise sanitaire ayant été maîtrisés, notamment grâce à l'utilisation des outils informatiques permettant le télétravail. La restructuration fondamentale menée en 2017 et 2018, ainsi que les progrès continus sur les plans technologique et humain, ont permis de relever avec succès les défis fixés par le Conseil d'Etat. Ainsi, le SITel a traité un total de 129 projets en 2021, en augmentation de 30 % par rapport à 2020.

L'ensemble des unités administratives de l'administration bénéficie désormais de la migration de la messagerie et de la suite bureautique vers Microsoft 365, ainsi que du logiciel collaboratif Teams, qui a également remplacé une très

grande partie de la téléphonie de l'Etat. L'objectif de migration de la téléphonie à fin 2021 n'a malheureusement pas été atteint, du fait notamment des enchevêtrements organisationnels avec certaines unités administratives, clarifiés depuis l'adoption de la nouvelle « Ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat », RSF 122.96.11. Un nouveau portail pour le Service-Client – afin d'assurer le suivi quantitatif et qualitatif du support informatique – a été mis en place. Le système de gestion des demandes de support par téléphone a été optimisé, dans un travail conjoint avec les services bénéficiaires ; la durée moyenne d'attente au téléphone a ainsi été réduite de 30 % pour les usagers.

Sur le plan stratégique, l'Ordonnance sur la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information de l'Etat, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021 après trois ans de travaux collaboratifs et assidus, constitue un acquis essentiel. Elle permet de faire face aux défis de la digitalisation de l'Etat en précisant et en harmonisant les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués, que ce soit du côté des organes de gouvernance que de celui des métiers des bénéficiaires de l'informatique, ainsi que du SITel et de ses prestataires externes. Elle formalise les réformes opérées ces dernières années dans la gouvernance de l'informatique cantonale. Elle clarifie les conditions d'éventuelles prestations informatiques envers les établissements autonomes et elle établit un cadre clair ainsi qu'une base formelle pour les deux unités informatiques décentralisées de l'Etat, à savoir l'Unité informatique spécialisée de la Police cantonale et le Centre de compétences Fritic dans le domaine de l'éducation. Elle permet de quitter un mode opératoire « en même temps » qui conduisait à un enchevêtrement des responsabilités et à une obsolescence non maîtrisée. Elle marque l'entrée dans un mode collaboratif, soit « ensemble, mais avec des responsabilités univoques ». Cette clarté et cette transparence sont un « must » dans le monde de la digitalisation.

Le schéma directeur informatique, initialement élaboré en 2019, a été entièrement revu sur le fond et sur la forme. La démarche a été partagée avec la Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information (DSI), qui sera sollicitée en 2022 pour une validation formelle. Il se compose désormais de 14 axes stratégiques, avec l'ajout de l'axe « Prévention et gestion de l'obsolescence ». À cet effet, un inventaire, ou cartographie des logiciels de l'Etat, a été réalisé durant l'année, révélant que l'Etat dispose en tout de plus de 420 logiciels. Il a été constaté que plus de la moitié des logiciels spécifiques aux métiers des bénéficiaires sont concernés par l'obsolescence. Un autre axe de ce schéma directeur est la stratégie de management et sourcing RH. Celle-ci a fait l'objet d'un document détaillé, présenté et validé en DSI, qui traite notamment de l'optimisation de l'utilisation des ressources internes et des ressources externes, afin de créer le plus de valeur possible pour les bénéficiaires, en tenant compte du rythme élevé du changement dans les technologies de l'information et de l'agilité attendue de la part des professions de l'informatique. Il faut également relever à cet égard qu'un arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 2021 est venu entériner la démarche Evalfri/Evaltic initiée pour ces professions il y a une décennie. Basé sur le référentiel suisse de la branche, SwissICT, cet aboutissement confirme une valorisation des fonctions informatiques compatible avec le marché de l'emploi et avec la pratique actuelle, et il permet d'envisager plus sereinement la fidélisation des engagements ainsi que la réussite des recrutements futurs.

Un instrument essentiel de la gestion financière de l'enveloppe informatique de l'Etat a été édicté en début d'année par la DFIN, après consultation de l'AFin, de la DSI, de l'IF et de la CFG du Grand Conseil. Il s'agit de la « Directive sur les réallocations, reports de crédit et fonds d'infrastructure », qui a pour but de formaliser et d'encadrer la pratique des réallocations de crédit, établie depuis quelques années, en tenant compte des instruments de gestion financière existants et du cadre légal et réglementaire des finances de l'Etat. Ces réallocations permettent à des projets ou à des éléments de maintien en condition opérationnelle insuffisamment financés durant l'année en cours, de bénéficier d'un financement issu de projets retardés ou d'autres éléments budgétaires revus à la baisse. Ces réallocations offrent donc une forme d'agilité tout en garantissant la transparence. Un mode opératoire strict, standardisé et documenté a été mis en place et permet la validation mensuelle de ces réallocations par la DSI.

Sur le plan tactique, il faut mentionner qu'un audit du SITel par l'ATPrD a été mené au 1^{er} semestre. Le Directeur et l'ensemble des chef-fe-s de section ont été interrogé-e-s. Les conclusions n'en sont pas encore connues.

Les exigences de la protection des données sont de plus en plus présentes dans l'encadrement de la digitalisation de l'Etat, simultanément à l'émergence du cloud comme levier pour accélérer et rationaliser cette digitalisation. Ainsi, à la suite de l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la protection des données (LPrD) le 1^{er} mars 2021, et en

tenant compte des dispositions de la loi sur la cyberadministration (LCyb) du 18 décembre 2020, le SITel a rédigé sur mandat de la DSI un rapport sur les responsabilités lors de l'externalisation de solutions informatiques qui analyse les rôles d'organe responsable des traitements, d'organe principalement responsable, ainsi que le rôle du SITel. Celui-ci devra être examiné par la DSI en 2022.

Sur le plan opérationnel, une directive méthodologique interne sur les cercles de qualité a été établie. Celle-ci résulte d'une démarche transversale au SITel menée par la Direction, dans le but de contribuer à l'amélioration de la performance opérationnelle du service, notamment en lien avec la satisfaction des bénéficiaires, en le dotant d'un instrument ayant fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, plusieurs autres directives internes ont été créées et publiées cette année, visant à renforcer l'efficacité opérationnelle ainsi que la conformité aux bases légales et réglementaires, de même que l'adéquation aux recommandations de l'IF : la directive sur les achats et les compétences d'engagement, la directive pour le traitement des appels d'offres selon les règles des marchés publics, la directive sur l'affectation des temps de travail à des activités par les collaborateurs, la directive sur la gestion du stock et la directive sur la participation aux frais de télécommunications des collaborateurs et collaboratrices.

5.2 Ressources humaines et communication

En 2021, le SITel a géré 145,55 EPT et mené avec succès quatre transformations-fusions (EPT et/ou reliquats d'EPT). L'année a été fortement impactée par les prises de retraite anticipées liées à la réforme de la CPPEF qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Au SITel, 11 collaborateurs ont ainsi choisi de mettre un terme prématuré à leurs rapports de service, dont un chef de section. Mises à part ces prises de retraite anticipées, il est à souligner qu'aucun départ de collaborateur ou collaboratrice en 2021 n'a été le fait d'une démission volontaire. Concernant le recrutement et l'encadrement des collaborateurs et collaboratrices, le service est désormais davantage apte à agir proactivement et à réagir rapidement.

Indicateurs	2021 réel	2021 budget	2020 réel	2020 budget	2019 réel	2019 budget
Personnel en contrat à durée indéterminée CDI 3010.100 au 31.12. (EPT)	132.00	145.55	130.56	142.05	130.44	142.05
Mises au concours ouvertes au 31.12. (publiées ou en traitement, en EPT)	8.50	-	11.60	-	-	-
Mises au concours ouvertes (publiées ou en traitement, en personnes)	9	-	12	-	-	-
Recrutements achevés avec entrée en fonction (en personnes)	28	-	15	-	-	-
Recrutements achevés avec contractualisation (en personnes)	34	-	23	-	-	-
Départs durant l'année (y compris départs à la retraite, en personnes)	16	-	12	-	17	-
Départs à la retraite (en personnes)	11	-	3	-	1	-
Taux de rotation du personnel (avec départs à la retraite)	13.79 %	-	10.35 %	-	13.40 %	-
Taux de rotation du personnel (sans départs à la retraite)	9.57 %	-	9.20 %	-	12.99 %	-

L'organisation de l'ancienne section « Applications » en deux sections distinctes « Applications » et « Applications-Service-Qualité » s'est déroulée principalement sur le premier semestre 2021, les derniers transferts de collaborateurs ayant eu lieu fin septembre. Tant au niveau humain qu'administratif, celle-ci s'est déroulée avec grande sérénité et sans difficulté. Les deux nouveaux chefs de section, entrés en fonction au 1^{er} janvier 2021, ont tous deux achevé avec succès leur période probatoire à la fin de l'année.

Le dossier EvalTIC a occupé le SITel de manière intense, l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 2021 venant parachever les travaux menés conjointement avec le SPO. Dès le début de l'année 2021, les collaborateurs et collaboratrices sur des fonctions informatiques ont été informés quant à leur future fonction et accompagnés dans la compréhension du processus. En 2022, la mise en œuvre tant attendue sera concrétisée.

L'année 2021 a permis de reprendre le rythme quasi habituel des formations continues et individuelles des collaborateurs et collaboratrices ; plus de 105 collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié de mesures de formation.

Enfin, à l'initiative du SITel et avec le soutien du SPO, des synergies quant à l'encadrement des apprenti-e-s « Informaticiens CFC » ont pu être mises en place avec les autres unités de l'Etat qui forment dans le métier, notamment par des affectations inter-unités. L'objectif est de promouvoir et d'améliorer les complémentarités dans la formation des apprenti-e-s, afin de permettre à l'Etat de rester une entreprise formatrice de premier plan.

5.3 Finances

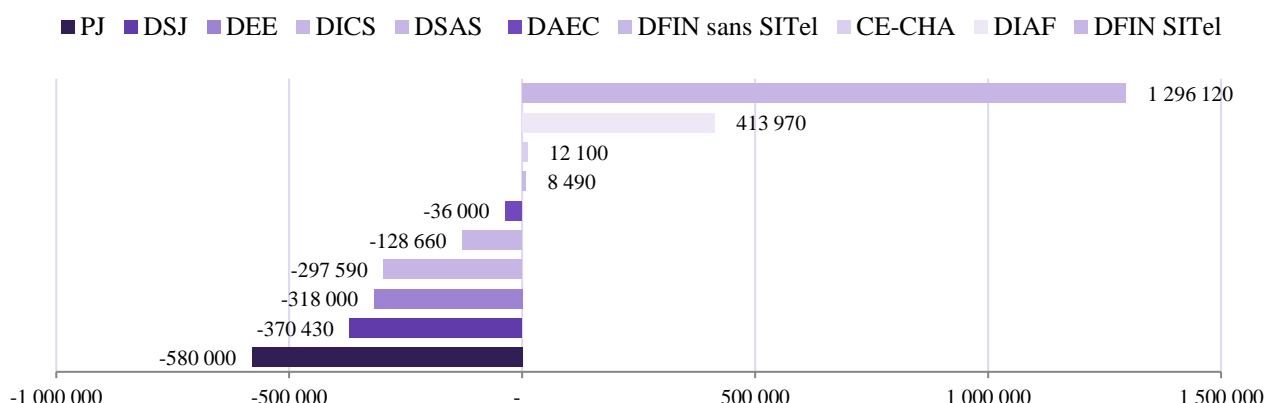
Le budget 2021 se solde par un exercice équilibré sur l'enveloppe informatique du SITel qui s'élevait à 34,5 millions de francs, ajustée à 35,8 millions de francs après réallocations, pour une dépense réelle de 35,4 millions (sous réserve des écritures finales de bouclage 2021). Compte tenu d'une enveloppe informatique totale de l'Etat de 53,5 millions de francs, le budget sous la responsabilité des services hors SITel s'élevait à 19 millions de francs, ajusté à 17,7 millions après réallocations, pour une dépense réelle de 13,3 millions de francs (sous réserve des écritures finales de bouclage 2021).

Tout au long de l'année, des réallocations budgétaires ont été effectuées pour un montant total de 17,5 millions de francs. Les projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont par exemple : le projet « QUID4PP : Référentiels – personnes physiques », le projet « SDA – Evolution infra réseau Transport », le projet « Déployer une solution ITSM intégrant le support des prestations cyber » et le projet « MS Cloud : Pilote – Communication unifiée ». Des réallocations ont été effectuées également pour assurer la maintenance de l'application HR ACCESS et l'extension de l'infrastructure du Data Center.

En tant que service central, le SITel assure le processus d'élaboration du budget et des plans financiers concernant l'enveloppe informatique de l'Etat. Les demandes budgétaires 2022 en première lecture se montaient à 71,5 millions de francs, alors que le plafond fixé par le Conseil d'Etat pour l'enveloppe informatique était de 53,5 millions de francs. Les travaux de la DSI, de la CIE et des commissions spécialisées s'appuyant sur la Directive « Lignes directrices pour la priorisation des projets au budget 2022 » ont permis d'atteindre, en deuxième lecture, la cible de 53,5 millions de francs.

Réallocations 2021 par Direction

(chiffres en CHF, négatif = donateurs, positif = bénéficiaires)



5.4 Projets – indicateurs généraux

La méthode de gestion des projets informatiques de l'Etat de Fribourg est la méthode HERMES, créée par la Confédération. Celle-ci est composée de quatre phases (l'initialisation, la conception, la réalisation et le déploiement), le démarrage de chacune faisant l'objet d'un jalon décisionnel (JD1 à JD4). Le projet est clôturé par le JD5.

5.4.1 Nombre de projets traités

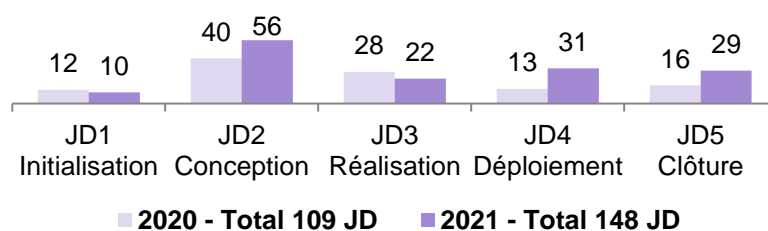
Le tableau suivant présente le nombre de projets traités par l'ensemble des sections du SITel en 2021, incluant les projets encore en cours à la fin de l'année (au moins le JD2 passé), ainsi que les projets qui ont été terminés en 2021 (JD5 passé). On note un taux de croissance de 30 % du nombre total de projets traités en 2021 par rapport à 2020.

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2021	Projets en cours démarrés en 2021	Projets clôturés en 2021	Total projets traités en 2021	Total projets traités en 2020
>= 3 000 000	8	1	0	9	04
>= 400 000	19	13	3	35	23
> 100 000	18	15	11	44	37
<= 100 000	11	15	15	41	35
Totaux :	56	44	29	129	99

En plus des 129 projets traités en 2021, **30 missions** à caractère plus technique ont été traitées, celles-ci étant généralement relatives au maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures et services du SITel.

5.4.2 Nombre de jalons décisionnels de projets passés

L'augmentation du nombre de jalons décisionnels traités entre 2020 et 2021 est un signe de bonne progression de l'activité des projets malgré la pandémie. L'Etat a démarré plus de conceptions, davantage déployé et clôturé de projets.



Nota bene : ces chiffres ne peuvent être ramenés au nombre de projets, compte tenu du fait qu'un projet peut, sur une année, passer plusieurs phases et donc plusieurs jalons décisionnels.

5.5 Projets – spécifiques

Ce chapitre présente un état d'avancée d'une sélection de projets du portefeuille, regroupés selon les quatre objectifs principaux du Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information.

5.5.1 L'administration 4.0 facilite la vie

Projet 0542 – Cyber santé – DEP au niveau cantonal pour les acteurs de la santé – (en phase de réalisation)

Ce projet intercantonal (CARA) doit permettre le raccordement informatique au Dossier Electronique du Patient (DEP). La mise en service du DEP a eu lieu en 2021, ainsi que celle du moyen d'identification cantonal SwissID permettant de s'y connecter. Des premiers établissements (HFR, RFSM) travaillent à la mise en place du raccordement automatique à la plateforme.

Projet 0589 – eDéménagement – (en phase de déploiement)

Une prestation permettant l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement a été mise en place sur le guichet de cyberadministration. Elle résulte de la collaboration entre l'Etat de Fribourg et quatre communes fribourgeoises et constitue la première prestation de cyberadministration communale, disponible depuis le 1^{er} décembre 2021. Elle sera prochainement étendue à d'autres communes pilotes avant sa généralisation à toutes les communes fribourgeoises.

Projet 0590 – AXIOMA Mobile – (Clôturé)

AXIOMA est la solution de gestion des affaires du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Le module mobilité met à disposition des parlementaires les documents liés à l'ordre du jour d'une séance et leur permet la prise de notes personnelles, sur l'appareil de leur choix.

Projet 0569 – SyGEV – Site de publication « mobile first » – (Clôturé)

Ce projet consiste à réaliser un site de publication des résultats des élections et votations entièrement compatible avec les smartphones.

Projet 0756 – Moyen d'identification électronique (MIE) – (en phase de réalisation)

Ce projet consiste à déployer les moyens d'identification électroniques de l'Etat. Ses objectifs principaux sont l'ouverture d'un point d'identification physique à la Chancellerie pour les personnes désireuses d'ouvrir un DEP (effective en septembre 2021), et le déploiement de la SwissID comme moyen d'accès unique pour les outils de cyberadministration (travaux en cours pour le démarrage en 2022).

Projet 1092 – ITSM Renouveler la solution de support IT de l'Etat de Fribourg – (en phase de déploiement)

Le nouveau Portail Service-Client a été mis en place en juin 2021 et constitue un point d'entrée unique pour les demandes de support informatique des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Il permet d'annoncer un dérangement, de commander des prestations informatiques ou de consulter de la documentation de support, depuis le bureau ou son domicile. En parallèle, le SITel repense son organisation et les processus de support de ses prestations.

Projet 0609 – Prestations communales – DIGIFR – (en phase de réalisation)

Ce projet a pour objectif l'intégration de prestations communales sur le guichet de cyberadministration de l'Etat, dont la première, l'attestation de domicile, sera mise en service au premier trimestre 2022 pour huit communes pilotes. En parallèle, deux prestations transverses (Etat et communes) seront intégrées au guichet virtuel : la demande de remboursement et la demande de support.

5.5.2 L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales

Projet 0403 – Permis de construire : Lot 2 – (en phase de conception)

Ce projet vise à améliorer la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne. Les spécifications détaillées et le début de la réalisation de ce projet ont eu lieu en 2021. Une nouvelle version de l'application FRIAC sera développée en 2022 pour intégrer des nouvelles fonctionnalités (gestion des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, et interfaçage avec le registre fédéral des bâtiments et logements) et pour fonctionner dans le futur avec une architecture basée sur une technologie de containerisation (Microsoft Azure).

Projet 0761 – REC : Registre électoral cantonal – (clôturé)

Ce projet vise à mettre à disposition des communes un outil permettant la gestion des périodes de scrutin.

Projet 0698 – Mise en place d'une solution de gestion d'affaires pour l'IAG – CCA (en phase de déploiement)

Dans le cadre du programme de gestion des affaires de l'Etat de Fribourg, une solution pour le Centre de Conseils Agricoles (CCA) de Grangeneuve (IAG) a été mise en production en juin 2021. Celle-ci permet aux bénéficiaires de traiter et de suivre de manière digitale toutes les demandes de prestation qui leur sont adressées.

Projet 0912 – SDA – Evolution de l'infrastructure réseau de transport (en phase de réalisation)

Il s'agit de la mise en place d'un nouveau réseau de transport d'information (y compris filaire, fibre optique et Wi-Fi) et du remplacement des composants obsolètes. Le concept d'architecture du réseau est déjà réalisé et un « Proof of Concept » (POC) le sera pour 2022. La réalisation et le déploiement se poursuivront jusqu'en 2026.

Projet 0570 – Transformation SAP – (en phase de conception)

Dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, ce projet a pour objet la migration et le déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA, avec une mise en production prévue le 1^{er} janvier 2024. La fin de la conception est prévue le 1^{er} avril 2022.

Programme 0534 – e-Justice

Ce programme débuté en 2019 et inscrit au plan gouvernemental 2017-2021 a pour objectif l'exécution électronique des différentes prestations en matière de justice. Une nouvelle définition des responsabilités depuis mai 2021, avec un chef de programme côté bénéficiaire et un autre côté informatique, a contribué à la libération de deux des quatre projets informatiques du programme : Impressions Centralisées et Preuves numériques. Leur livraison est prévue en 2022 et le déploiement complet des projets du programme pour la fin 2027.

5.5.3 L'administration 4.0 est transversale et sûre

Programme 0760 – QUID4 – Référentiels et registres

Ce programme, subdivisé en huit projets inscrits au plan gouvernemental 2017-2021, a été réaménagé en 2019. Il se terminera en 2025 et a pour but la mise en œuvre en premier lieu du Référentiel cantonal des Personnes Physiques (PP), puis de celui des Entreprises & Etablissements (EE), de l'alignement de quatre registres sectoriels pilotes et enfin de l'organisation de la gouvernance des données de référence.

Projet 0789 – QUID4PP – Référentiels : personnes physiques – (en phase de déploiement)

Il s'agit de la mise en place du socle technique nécessaire pour l'ensemble des référentiels, ainsi que du traitement des données de types Nomenclatures et Personnes Physiques (PP) pour la constitution des référentiels du même nom. La plateforme technique et le Référentiel des nomenclatures ont déjà été mis en production en 2020, la partie relative aux personnes physiques concernant le contrôle des habitants a été réalisée en 2021. Des tests et un audit de sécurité sont en cours et la mise en service du Référentiel des Personnes Physiques est prévue pour juin 2022.

Projet 1089 – MS Cloud : Déploiement d'Office 365 dans l'administration – (en phase de déploiement)

La solution collaborative Office 365 a été déployée pour tous les services de l'administration cantonale (migration de la messagerie et mise à disposition de la nouvelle suite de logiciels bureautiques).

Projet 0693 – MS Cloud : Pilote - Communication unifiée - Teams téléphonie – (en phase de déploiement)

A la suite du mandat qui lui a été fixé par le Conseil d'Etat, le SITel a entrepris de déployer une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg. La première étape de ce projet a consisté à déployer la solution Cisco Jabber sous forme de pilote à certains services, avant son extension aux autres services en raison de la crise du COVID-19. La solution Teams a par la suite été déployée à l'ensemble de l'administration cantonale, à l'exception principale des Autorités Judiciaires et de la Police cantonale, planifiés pour 2022.

Projet 0811 – Statistiques BW/4 – (en phase de conception)

La solution SAP BW4/Hana, qui remplace SAP BW7.5, est une plateforme de Datawarehouse centrale pour le reporting de l'Etat de Fribourg. L'étude en cours doit se terminer début 2022.

5.5.4 L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique

Projet 0543 – HAE : S2P – (en phase de déploiement)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE et vise à remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel (écoles professionnelles, Service de la formation professionnelle et Institut agricole de Grangeneuve). Sa réalisation a débuté en mars 2021 et son déploiement s'achèvera en 2024.

Projet 0686 – EDU : S1 – (en phase de déploiement)

Pour l'école obligatoire, la solution administrative cantonale ISA a été déployée à l'ensemble des établissements scolaires depuis la rentrée 2021. Le projet est étendu sur le premier semestre 2022 afin de mettre en place des modules complémentaires planifiés.

Projet 0785 – SuccessFactors remplacement ProRecrute – (en phase de déploiement)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg. Il consiste à remplacer l'application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services. Cette solution est en

production depuis octobre 2021. Les services doivent donc terminer les recrutements en cours avec ProRecrute avant fin 2021 et utiliser SuccessFactors pour tous les nouveaux recrutements. Ce projet sera terminé début 2022.

5.6 Exploitation

Les efforts destinés à industrialiser et à assurer la qualité des activités répétitives de l'exploitation se sont poursuivis en 2021, grâce à l'augmentation des travaux d'arrière-plan pilotés automatiquement et à l'automatisation de la production des infrastructures de base destinées à héberger les solutions applicatives (serveurs). Afin de permettre à toute l'administration de continuer ses activités malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le SITel a mobilisé toutes les ressources nécessaires pour fournir le service attendu lors d'une crise majeure. A cette occasion, le mode de fonctionnement adapté en 2020 a été maintenu.

Tant pour la messagerie que pour la suite de logiciels bureautiques Microsoft 365, la gestion directe par l'éditeur des mises à jour permet à chacun de bénéficier des dernières fonctionnalités et des correctifs de sécurité. La gestion des téléphones fixes a été fortement réduite grâce au déploiement de la solution Teams.

Le déménagement du centre de calcul vers les nouveaux locaux de l'Etat de Fribourg, essentiel pour permettre la transformation digitale de l'Etat, s'est passé sans interruption de service pour les utilisateurs et utilisatrices. Grâce au déploiement d'un nouveau portail début juin, le nombre d'appels au Service-Client a significativement baissé, ce qui lui a permis de traiter plus efficacement et plus rapidement les sollicitations des différents bénéficiaires, dans un contexte où les changements entraînent une augmentation des sollicitations.

5.6.1 Demandes et incidents

- > Le nombre total des demandes a augmenté de 20,5 % en 2021, à un niveau un peu inférieur à celui de 2019.
- > Le nombre d'incidents a quant à lui augmenté de 5 %.
- > Le nombre des incidents identifiés grâce à des mesures de surveillance automatique a baissé de 20 %, tandis qu'on observe une augmentation de 13,8 % des incidents déclenchés par les utilisateurs.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Demandes	2855	2161	2462	1775	1744	2162	2330	2616	2728	2097	2151	846	25 927	21 548
Incidents	2138	2234	2093	1716	1619	1488	1396	1576	1780	1323	1647	587	19 597	18 664
Inc. Auto.	705	716	756	634	678	589	646	512	694	517	561	289	7 297	9 898
Inc. utilisat.	842	934	874	624	558	740	774	1074	1261	848	1053	439	10 021	8 803

* Données au 13.12.21 : Le cycle de vie des tickets fait que les valeurs des indicateurs peuvent dépendre du jour de référence.

> *Demandes* : nombre de demandes de prestations standards par mois (par exemple, une demande de matériel)

> *Incidents* : nombre d'incidents par mois (par exemple, un logiciel qui ne fonctionne pas)

> *Inc. Auto* : le nombre d'incidents détectés automatiquement via les mesures proactives de surveillance

Inc. utilisat : le nombre d'incidents signalés par les utilisateurs et utilisatrices de l'Etat de Fribourg. Cette catégorie n'inclut pas les incidents provenant du guichet de cyberadministration ni celle des incidents provenant du Service de l'emploi (pas traités par le Service-Client de l'Etat).

5.6.2 Satisfaction des utilisateurs et utilisatrices

La satisfaction des utilisateurs et utilisatrices quant au traitement de leurs sollicitations, pour ceux et celles qui ont choisi de l'évaluer, est restée stable, à un niveau élevé avec une moyenne annuelle de 4,63 sur une échelle de 1 à 5.

La note de 3 correspond à un niveau de satisfaction considéré comme neutre.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Satisfact.	4,71	4,52	4,55	4,57	4,76	4,75	4,64	4,64	4,59	4,6	4,6	4,67	4,63	4,68

* Données au 13.12.21

> En 2021, la note de 1 a été choisie par les utilisateurs et utilisatrices pour 3,3 % des évaluations, tandis que les notes de 4 et 5 représentent 91,9% de l'ensemble de ces évaluations.

5.6.3 Rapidité de la prise d'appel

Le passage à un nouveau portail Service-Client permet aux utilisateurs et utilisatrices de saisir et de suivre directement leurs sollicitations d'assistance. Dans ce contexte, les appels téléphoniques sont réservés aux pannes pressantes et les effectifs dévolus à cette activité ont été adaptés. Le nombre total d'appels a donc diminué, comme escompté, et représente encore 58,7 % de ceux reçus en 2020. Malheureusement, la crise COVID-19 a continué à avoir un impact sur la qualité du Service-Client du SITel en 2021.

Dans le cadre du projet du guichet virtuel de cyberadministration, les temps de prise en charge des appels ont été amélioré au quatrième trimestre.

Indicateurs	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Appels	2813	2887	2464	1626	1371	1311	1121	1345	1185	809	860	309	18101	30859
<30 sec	660	504	805	777	606	593	694	739	610	529	577	218	7312	14612
Ratio (en %)	23,5	17,5	32,7	47,8	44,2	45,2	61,9	54,9	51,5	65,4	67,1	70,6	40,2	51,6

* Données au 13.12.21

> Appels : nombre total d'appels téléphoniques par mois

> <30 sec : nombre total d'appels téléphoniques par mois pris en charge en moins de 30 secondes

> Ratio : proportion d'appels pris en charge en moins de 30 secondes par rapport au nombre total d'appels

5.6.4 Automatisation des traitements répétitifs

Les efforts d'automatisation entrepris depuis plusieurs années continuent à porter leurs fruits et se poursuivront en 2022. Le nombre de travaux d'arrière-plan lancés automatiquement a augmenté de 330 % entre 2021 et 2020.

En particulier, les travaux d'arrière-plan de SAP et les transferts de fichiers sont pilotés par les outils centraux depuis début mars.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec*	2021	2020
Batches	80 621	71 061	216 660	280 682	297 943	290 884	304 179	296 234	295 155	301 328	320 256	81 319	2 836 321	861 328

* Données au 13.12.21

> Batches : nombre de travaux automatiques d'arrière-plan lancés chaque mois par le système d'ordonnancement

6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Chef de service et géomètre cantonal : François Gigon

6.1 Activités (activités courantes, événements particuliers, bilan, priorités, activités PRINCIPALES du service durant l'année en revue)

Durant l'année sous revue, le SCG a poursuivi la mise en œuvre du programme de la mensuration officielle ainsi qu'adopté la stratégie OGD pour des géodonnées libre d'accès.

6.2 Mensuration officielle (MO)

La mensuration officielle livre des géodonnées qui définissent la propriété foncière et constituent la base des autres informations géographiques. Les objectifs en la matière sont définis dans la convention-programme 2020-2023 conclue entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le Conseil d'Etat. Les objectifs portent principalement sur l'acquisition et la mise-à-jour des géodonnées de la MO.

Les géodonnées de la mensuration officielle sont librement accessibles par le biais du géoportail geo.fr.ch. Elles sont également consultables sur le portail cartographique map.geo.fr.ch, thème Mensuration officielle.

6.2.1 Cadastration

Le secteur cadastration contribue à l'acquisition et à la mise à disposition des géodonnées de la MO. A ce titre, il a connu une activité soutenue en 2021, rythmée par les projets suivants :

- > le premier relevé qui consiste à saisir les éléments de la mensuration officielle dans les régions qui en sont dépourvues ;
- > le renouvellement qui consiste à modifier et compléter les éléments d'une mensuration officielle pour les adapter aux exigences de qualité actuelles ;
- > la mise à jour périodique et l'adaptation au modèle de données qui permettent d'actualiser certaines couches d'information, d'en améliorer la qualité et la conformité au modèle de données.

Des géodonnées entièrement numériques et dotées de foi publique garantissent la propriété foncière et offrent au contribuable une base de qualité pour nombre de requêtes.

Le Tableau 1 représente la répartition des standards de qualité des géodonnées de la mensuration officielle reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales par rapport à la surface du Canton de Fribourg.

Standard de qualité	Surface [%]
MO93 (géodonnées conformes aux directives fédérales en vigueur)	47 %
NP (géodonnées conformes aux directives fédérales de 1919, seront l'objet d'un renouvellement)	30 %
NP ps (géodonnées conformes aux directives cantonales d'avant 1919, sont l'objet d'un premier relevé)	1 %
Graphique (plans graphiques conformes aux directives fédérales de 1919, sont l'objet d'un premier relevé)	17 %
Lacs	5 %

6.2.1.1 Premiers relevés (PR)

L'achèvement des entreprises de PR est la priorité du secteur cadastration. Il s'agit d'obtenir les données cadastrales numériques sur l'entier du territoire cantonal afin de permettre l'introduction du registre foncier fédéral.

Sept entreprises de mensuration ont été reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales durant l'année sous revue pour une surface totale de 2 863 ha :

- > Autigny lots 3 à 5, surface de 622 ha ;
- > Corbières, secteur Villarvolard lot 1, surface de 601 ha ;
- > Prez, secteur Prez-vers-Noréaz lot 2, surface de 448 ha ;
- > Courtepin, secteur Wallenried lots 2a et 2b, surface de 372 ha ;
- > Chénens lot 3, surface de 394 ha ;
- > Châtillon lot 2 ; Estavayer-le-Lac, secteur Font lot 3 ; Lully, secteur Bollion lot 2 et secteur Seiry lot 1 ;
Cheyres-Châbles, secteur Cheyres lot 5 et secteur Châbles lot 3, surface totale de 426 ha.

Actuellement, 29 490 ha ou 17 % de la superficie du territoire cantonal, restent en travail auprès des bureaux privés de géomètres. Cela représente douze entreprises de mensuration.

Durant l'année sous revue, quatre entreprises de mensuration ont été déposées au Registre foncier en vue de leur mise en vigueur. Le registre foncier fédéral a été introduit pour l'entreprise de mensuration de Massonnens lot 1, d'une surface de 429 ha. Onze entreprises sont l'objet de la procédure de reconnaissance auprès du RF dans le but d'introduire le registre foncier fédéral. En outre, neuf entreprises de mensuration reconnue par la Confédération sont prêtes à être déposées au RF.

6.2.1.2 Renouveaulement (REN)

Les travaux de renouvellement visent à remplacer les œuvres cadastrales établies à titre provisoire dans les années 1980 et 1990. Ils permettent de répondre aux exigences de précision et de fiabilité du standard de qualité fédéral MO93.

Les deux projets pilotes initiés en 2019 ont été vérifiés durant l'année sous revue en prévision de leur mise à l'enquête publique.

En sus des trois entreprises qui sont en cours de réalisation, quatre nouvelles entreprises de renouvellement ont été attribués pour une surface totale de 3 568 ha et un montant total avoisinant CHF 4,4 Mio :

- > Châtel-St-Denis lot 6, surface de 1 300 ha ;
- > Ueberstorf lot 2, surface de 1 611 ha ;
- > Belmont-Broye lot 5, secteur Léchelles, surface de 97 ha ;
- > Estavayer lot 9, secteur Vuissens, surface de 560 ha.

6.2.1.3 Mise à jour périodique (MPD)

Les deux lots de MPD qui couvrent une surface de 11 712 ha au centre du canton ont été achevés et reconnus par la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

Le lot de MPD du district de la Glâne qui couvre une surface de 3 564 ha est sur le point d'être terminé. Deux lots de MPD ont été initiés en 2021 dans les districts du Lac et de la Gruyère. Ils couvrent respectivement des surfaces de 3 978 ha et de 5 093 ha.

La première MPD est planifiée sur une surface de 55 300 ha. 38 % sont achevés et 17 % sont actuellement en travail. Pour rappel, la MPD permet d'actualiser les données pour lesquels aucun système d'annonce n'est organisé.

6.2.1.3.1 Levé de la délimitation de la forêt et réduction des lisières forestières

Les limites forestières représentent un enjeu important dans le contexte de la mise à jour périodique. En étroite collaboration avec le Service des forêts et de la nature (SFN), plusieurs mandats qui visent à obtenir la géodonnée des limites forestières statiques ont été attribués :

- > levé de 743 km de lisières forestières par des bureaux privés d'ingénieurs géomètres ;
- > traitement de ces mêmes 743 km de lisières forestières par des bureaux privés d'ingénieurs forestiers ;
- > détermination sur la base de géodonnées de 384 km de lisières forestières en région d'estivage par des bureaux privés d'ingénieurs forestiers.

Ces mandats permettront d'intégrer la géodonnée des limites forestières statiques lors des prochains lots de MPD et de l'inscrire au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

6.2.2 Conservation

Le secteur conservation garantit la mise à jour permanente de la mensuration officielle et des plans du registre foncier. Le secteur conservation garanti l'actualité des géodonnées de la MO et édicte les directives de la MO.

6.2.2.1 Mise à jour permanente

Le secteur conservation a validé 2 670 dossiers établis par les ingénieurs géomètres brevetés dans un contexte de partenariat public-privé. Il s'agit principalement de plus de 630 verbaux de modification de limites foncières, de 455 verbaux techniques et de plus de 1 585 dossiers de cadastration ou de radiation de bâtiments. En outre, le secteur a saisi près de 350 projets de bâtiments dans le jeu de données de la mensuration officielle.

6.2.2.2 Harmonisation des jeux de données de la MO et du RegBL

Durant l'année écoulée, ce projet d'harmonisation a été achevé. Le SCG tient à remercier les différents intervenants de leur fructueuse collaboration qui a conduit au succès de ce projet. Il s'agit notamment des communes, du Service de la statistique, de l'OFS et des ingénieurs géomètres brevetés.

Afin de garantir de manière pérenne l'harmonisation des jeux de données et la qualité du registre cantonal des bâtiments et des adresses, un contrôle régulier des données et la correction de 3 % d'entre elles seront entrepris.

Pour rappel, ce projet a permis d'harmoniser les jeux de données des bâtiments qui existent dans la MO et dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Ce projet a été l'élément déclencheur de la mise en place du registre cantonal des bâtiments et des adresses (RegBAFR). Celui-ci est utilisé par différentes unités administratives et est librement accessible au travers du portail cartographique map.geo.fr, thème Localisation.

6.2.2.3 Harmonisation des limites territoriales avec les Cantons de Berne et Vaud

L'harmonisation de la limite cantonale avec le canton de Berne a été achevée durant l'année écoulée. Les travaux portaient sur 136 kilomètres de la limite territoriale.

L'harmonisation de la limite cantonale avec le canton de Vaud se poursuit au gré des projets de mensuration en cours. Pour l'heure, environ 10 % de la limite territoriale ont été harmonisés sur les quelques 300 kilomètres qu'elle compte.

Rappelons que les limites territoriales englobent les frontières nationales, les limites des cantons et celles des districts ainsi que des communes. Le tracé de ces limites territoriales est censé être identique entre entités voisines.

L'émergence de portails cartographiques laisse apparaître un certain nombre de divergences et d'incohérences entre les géodonnées.

6.2.2.4 Préparatifs en vue du rattachement de Clavaleyres

Durant l'année sous revue et en collaboration étroite avec ses homologues bernois, le SCG a préparé le rattachement de la commune de Clavaleyres (BE) au canton de Fribourg puis sa fusion avec la commune de Morat.

La fusion, effective au 1^{er} janvier 2022, concrétise ainsi le transfert d'un territoire de 100 ha du canton de Berne au canton de Fribourg, processus suffisamment rare pour être signalé ici.

6.2.2.5 Archivage et historisation

Les données de la mensuration officielle revêtent un caractère historique en termes de patrimoine culturel. Les plans et cartes historiques sont mis en valeur au travers du portail cartographique map.geo.fr, thème Cartes historiques.

Durant l'année écoulée, le SCG a inventorié les plans graphiques du registre foncier qui sont caducs. Ces plans sont pour l'heure archivés dans les bureaux du registre foncier ou au Service. Un mandat a été attribué à une entreprise spécialisée afin de numériser ces plans graphiques.

En outre, les plans graphiques de mensurations fédérales anciennes, les plans d'ensembles couleur ainsi que les plans topographiques du début du XX^e siècle peuvent dorénavant être consultés sur le portail cartographique.

6.2.3 Géomatique

Le secteur géomatique appuie la section Mensuration officielle en contribuant au traitement, à la représentation et à la diffusion des géodonnées de la MO. En ce sens, il gère la base de données de la mensuration officielle (BDMO) et le cadastre des biens-fonds DSK2.

A la fin de l'année 2021, les géodonnées de la MO sont gérés de façon numérique pour environ 134 000 ha de la superficie du territoire cantonal.

Durant l'année écoulée, la BDMO a été complètement migrée, aussi bien l'environnement applicatif que de la base de données. Cette migration permet ainsi au Service d'envisager la gestion des géodonnées de la mensuration officielle sous les meilleurs auspices en profitant des plus récentes solutions informatiques métiers.

L'application FRICAD, qui assure la gestion administrative et géographique des entreprises de mensuration officielle, a été mise en production. Cet outil, basé sur des solutions éprouvées au sein du SCG, a permis de centraliser pléthore de documents jusqu'alors dispersés. La composante géographique de l'application facilite la diffusion des géodonnées sur le portail cartographique.

Parallèlement à ce qui précède, les axes de développements ont été maintenus sur les systèmes informatiques de la mensuration officielle, à savoir :

- > nouveautés : rajout de nouvelles données et fonctionnalités essentielles ;
- > adaptations : satisfaire les utilisateurs et se conformer aux modèles de données ;
- > optimisations : confort d'utilisation ;
- > maintenance : soutien aux utilisateurs (internes et externes).

6.2.3.1 Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (iMO-RF)

L'interface entre la mensuration officielle et le registre foncier a été mise en production le 16 août 2021. Les données descriptives de chaque immeuble sont depuis lors transférées automatiquement selon un modèle normé, vers le système Capitastra du RF. Les ressources qui étaient précédemment dévolues au travail de retranscription manuelle des verbaux établis par les ingénieurs géomètres brevetés, sont désormais libérées.

L'introduction de l'i-MO/RF contribue au développement de l'administration 4.0 et accroît l'actualité des données diffusées à la population.

6.2.4 Révision des bases légales de la géoinformation

La législation sur la mensuration officielle date de 2003. Elle a été modifiée de manière ponctuelle à plusieurs reprises entre 2008 et 2016. Au cours des deux dernières décennies, les besoins des utilisateurs ainsi que les techniques de travail ont fortement évolué. De plus, la législation fédérale en la matière a subi une mue pour s'articuler autour de la loi sur la géoinformation. Ceci, combiné à la récente décision du Conseil d'Etat d'accorder la gratuité des géodonnées de la MO, a conduit le Service à initier la révision totale de la législation cantonale précitée.

Pour mener à bien ces travaux, un groupe de travail composé de représentant-e-s de l'association des communes fribourgeoises, de l'association fribourgeoise des géomètres, du registre foncier et de la Direction des finances a été créé.

A la fin de l'année 2021, les travaux de deuxième lecture battaient leur plein.

La législation révisée accompagnera les professionnels de la géoinformation durant les prochaines décennies. A ce titre, les travaux de révision visent les objectifs suivants :

- > Offrir la flexibilité requise pour adopter rapidement certaines évolutions ;
- > Répondre aux besoins des utilisateurs, notamment en termes de diffusion des données et d'optimisation de certaines procédures ;
- > Permettre aux professionnels de disposer et d'utiliser en temps opportun les moyens techniques et l'infrastructure adéquats.

6.3 Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

Le CCSIT offre des prestations transversales dans le domaine de la géoinformation et des SIG pour les services de l'Etat de Fribourg. Il supervise l'évolution et assure le bon fonctionnement du portail cartographique du canton de Fribourg map.geo.fr.ch, sa réalisation la plus visible. Cette plateforme d'information propose un accès à plus de quatre cents géodonnées ainsi qu'aux métadonnées qui y sont associées. Ces géodonnées sont regroupées dans vingt-trois cartes thématiques, dont trois nouvelles : « Ecoles », « Energie » et « Enfance et jeunesse ». Parmi les informations publiées durant l'année sous revue, on peut relever les nouvelles données altimétriques, les forages et sondages, l'état des données MO digitales ainsi que les secteurs de protection du patrimoine.

6.3.1 Projets et réalisations

6.3.1.1 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF)

La solution fribourgeoise du cadastre RDPPF (cadastre.ch/fr) publie désormais les dix-sept RDPPF de manière exhaustive sur l'ensemble des 128 communes du canton.

Deux nouvelles restrictions ont été publiées en 2021, les réserves forestières et les zones réservées. D'importants travaux d'acquisition sont en cours pour les géodonnées « limites forestières statiques », « distances par rapport à la

forêt » et « espace réservé aux eaux » tandis que plusieurs mandats ont été attribués dans l'optique de faciliter la légalisation des « zones de protection des eaux » qui ne sont pas encore en vigueur.

Plusieurs améliorations ont été apportées et les insuffisances relevées lors de la mise en ligne en 2020 ont été corrigées.

Concrétisant la convention-programme conclue avec la Confédération, le canton de Fribourg a élaboré son rapport de phase « Concept de développement 2020–2023 », qui a été approuvé. Ce dernier prévoit notamment le développement de nouvelles fonctionnalités comme la publication de restrictions en cours de modification, avec ou sans effets juridiques anticipés, ainsi que l'utilisation du cadastre RDPPF comme organe officiel de publication.

6.3.1.2 Infrastructure et logiciels

Le CCSIT administre l'infrastructure du système d'information du territoire (SIT) et propose aux services de l'Etat de Fribourg des solutions logicielles pour la gestion et l'exploitation de leurs géodonnées. Dans ce contexte, deux projets-phares ont été menés en 2021 :

- > le remplacement d'ArcGIS Desktop par ArcGIS Pro et
- > la mise en place d'ArcGIS Enterprise.

L'introduction d'ArcGIS Pro a entraîné l'organisation de cours de formation pour plus d'une centaine d'utilisateurs ainsi que des réflexions sur l'abandon, la migration ou le nouveau développement de vingt-cinq applications spécifiques.

ArcGIS Enterprise est une nouvelle plateforme de publications de contenus géographiques qui est mise à disposition des Services de l'Etat de Fribourg. Elle leur permet de créer et de partager sur internet des géodonnées, des cartes, des applications, des tableaux de bords, etc. Durant l'année écoulée, l'infrastructure dédiée a été mise en place, les premières applications ont été élaborées et environ vingt-cinq spécialistes ont été formés.

6.3.1.3 Open Government Data (OGD) et géoportail

Après avoir renoncé à tous les émoluments pour la diffusion de ses géodonnées, l'Etat de Fribourg a pu concrétiser l'adoption d'une stratégie OGD pour les géodonnées. L'OGD est une philosophie qui encourage l'utilisation, la réutilisation et la diffusion des données publiques en les proposant gratuitement en libre-service et avec un minimum de restrictions d'utilisation.

A Fribourg, ces géodonnées sont proposées via le nouveau géoportail geo.fr.ch, une application web permettant de rechercher des géodonnées, d'y accéder via des services web standardisés ou de les télécharger. A la fin 2021, l'offre s'élevait à un peu plus de 400 géodonnées, à savoir toutes celles qui sont consultables sur le portail cartographique.

Le géoportail étant une réalisation novatrice qui a fait l'objet de plusieurs présentations auprès du Groupe spécialisé Esri des cantons et de la Confédération ainsi que lors de la conférence francophone [Live] SIG 2021.

6.3.1.4 Projets et géodonnées des services

Le CCSIT a contribué à de nombreux projets des Services de l'Etat. Nous nous limitons ici à citer quelques projets en guise d'illustration de leur diversité :

- > SEn : Admissibilité des sondes géothermiques ;
- > SPC : Passages pour piétons / Inspection des ouvrages d'art ;
- > SCG : Production des courbes de niveau / Suivi des modifications et enquête publique numérique de la MO ;
- > ECAB : Stratégie SIG / SIBAT – système d'information des bâtiments.

Les services compétents ont collecté et valorisé de nouvelles géodonnées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité, des routes cantonales, des bâtiments de l'Etat, de l'agriculture, de la forêt, de la géologie, de la mensuration officielle, de l'énergie, du patrimoine, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des écoles.

Ces informations contribuent à enrichir les bases de données géographiques du SIT et à améliorer notre connaissance du territoire fribourgeois.

6.3.2 Coordination et collaboration

Durant l'année sous revue, le directoire de l'Office fédéral de topographie swisstopo a rendu visite à une délégation du Conseil d'Etat et des Services de l'administration cantonale concernés par la géoinformation. La collaboration avec les Cantons, la stratégie suisse pour la géoinformation, les géoregistres, la MO ainsi que le sous-sol géologique représentent les thématiques qui ont été abordées lors de cette rencontre fort enrichissante.

Le CCSIT collabore aux projets de la Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre (CGC). En 2021, trois nouvelles géodonnées ont été publiées sur l'infrastructure d'agrégation des cantons geodienste.ch tandis que plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral ont été analysés et/ou adoptés par les services compétents à la suite d'une consultation, d'une adaptation ou d'une entrée en vigueur.

Associé à ses partenaires, le CCSIT a proposé aux utilisateurs cantonaux plusieurs opportunités de formation continue. Le portail cartographique, le géoportail et le cadastre RDPPF ont été présentés à diverses occasions, par exemple aux membres de geosuisse fribourg. Des représentants du CCSIT ont participé à diverses rencontres technologiques dédiées aux solutions SIG standards de l'Etat de Fribourg ou à la gestion des métadonnées. Enfin, le CCSIT a contribué à l'organisation de la Journée romande de la géoinformation, qui a réuni 600 spécialistes le 23 novembre 2021 au SwissTech Convention Center à Lausanne.

7 Registre foncier (RF)

Les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Johanna Mayer-Ladner (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse).

7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gage immobiliers (hypothèques et cédulas hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des sept bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la procédure d'épuration publique des droits, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et, enfin, inscrites dans le grand livre.

Les Registres fonciers ont enregistré 34 538 réquisitions (33 064 en 2020) concernant 110 491 immeubles (113 453 en 2020).

Les conservatrices vérifient si les conditions légales à l'inscription des réquisitions sont respectées et se prononcent sur l'admission, la suspension, le retrait ou le rejet des réquisitions. Un peu plus de 2100 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 707 décisions de rejet ont été prononcées concernant 1115 réquisitions (1080 en 2020).

Les conservatrices sont compétentes pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gage immobiliers destinés à garantir les prêts accordés, à titre d'aide, aux exploitations agricoles. 120 actes ont été instrumentés.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. Le total des émoluments facturés s'est élevé à 11 636 152 francs (9 803 118 francs en 2020). Les conservatrices statuent sur les réclamations.

7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par la conservatrice, l'adjoint ou l'adjointe. 11 871 commandes d'extraits ont été enregistrées (11 672 en 2020) concernant 18 985 immeubles (20 720 en 2020).

Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données soit « au guichet », par courrier, courriel ou téléphoniquement.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. 6269 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées.

7.1.3 Etablissement du Registre foncier fédéral

Au 31 décembre, le canton de Fribourg compte 33 228 immeubles pour lesquels le Registre foncier fédéral n'est pas encore établi, soit environ 14,8 % du total des immeubles (224 001). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du Registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, les conservatrices sont compétentes pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du Registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, la conservatrice décide de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents, appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

En cours d'année, le Registre foncier fédéral de la commune de Massonnens est entré en vigueur.

Au 31 décembre, la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > District de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les Monts) ;
- > District de la Glâne : Villaz (secteur La Folliaz, Lussy ; secteur La Folliaz, Macconnens ; secteur La Folliaz, Villarimboud) ; Chapelle ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ;
- > District de la Gruyère : La Roche ; Corbières (secteur Villarvolard) ; Hauteville (solde secteur 12) ;
- > District du Lac : Courtepin (secteur Wallenried) ;

-
- > District de la Sarine : Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ;
 - > District de la Singine : Plaffeien (lot 1a) ;
 - > District de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes, pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles ; secteur Chandon) ; Ménières (lot 3) ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
- > District de la Gruyère : Haut-Intyamou (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; Val-de-Charney (secteur Charney 12) ;
- > District de la Sarine : Autigny ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe, Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe, Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe, Villarod ; secteur Le Glèbe, Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
- > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du Registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

7.1.4 Procédure d'épuration publique

L'art. 976a du Code civil, introduit le 1^{er} janvier 2012, permet de procéder, dans un périmètre déterminé, à une épuration publique des servitudes, des annotations et des mentions qui sont devenues caduques ou lorsque la situation est devenue incertaine des suites de changement dans les relations de fait ou de droit.

En 2021, il n'y a eu aucune procédure d'épuration publique.

7.1.5 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

- > La commune de Prez (secteur Prez-vers-Noréaz) fait l'objet d'une procédure de remaniement parcellaire par le registre foncier du district de la Sarine.

7.1.6 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre, 195 979 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 87,5 % du total des immeubles du canton (224 001).

La numérisation des documents du registre foncier s'est poursuivie dans chaque bureau. 49 012 documents (50 997 en 2020) ont été scannés.

7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Le montant total des droits de mutation a été de 52 598 823 francs (41 959 931 francs en 2020) et celui des droits sur les gages immobiliers de 16 882 413 francs (13 478 332 francs en 2020).

7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'est élevé à 2 480 518 francs (1 896 920 francs en 2020).

7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Lors de la réunion plénière de la CEIM qui s'est déroulée le 19 novembre 2021 dans les locaux de l'entreprise Element AG, les activités de la Commission ont été passées en revue. Au total, 9 estimations ont été réalisées en 2021 et se sont bien déroulées.

Concernant l'article 1495, Commune de Gibloux, secteur Corpataux-Magnedens, une réclamation a été déposée à la DFIN. Une décision sur réclamation a été rendue, justifiant le prix retenu par la Commission. Un recours a par la suite été déposé par le propriétaire au Tribunal administratif, recours portant sur le calcul de l'IBUS sans prendre en compte la surface de la servitude. La Commission a ensuite rédigé un argumentaire, remis à la DFIN, expliquant différents éléments dont la constitution de la commission, et des détails juridiques confirmant l'estimation.

Une autre réclamation est en cours relatif à l'estimation de l'article 360, Commune d'Attalens.

Concernant les méthodes d'estimation, le Tribunal cantonal retient, selon un arrêt publié sur la taxe sur la plus-value, d'abord une valeur comparative, à défaut une valeur selon les classes de situation.

Les dossiers traités en 2021 sont les suivants :

- > Dossier 331 art. 383 Gibloux, secteur Le Glèbe, Rueyres-st-Laurent
- > Dossier 332 art. 638 Gibloux, secteur Rossens
- > Dossier 333 St-Ursen – dossier annulé
- > Dossier 334 art. 360 Attalens
- > Dossier 335 art. 128 Courvelon
- > Dossier 336 art 4 La Verrerie secteur Le Crêt
- > Dossier 337 art 52 – 136 Ferpicloz
- > Dossier 338 art 2227 – 2228 – 3023 – 3058 Treyvaux

7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Rattaché en 2020 au Service de l'informatique et des télécommunications, le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. Un suppléant technique est formé aux différentes tâches de l'exploitation informatique des applications métier du registre foncier.

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance technique du Département fédéral de justice et police (DFJP) et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) concernant le registre foncier (RS 211.432.11), les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la sauvegarde des données à long terme; de même et conformément à l'article 30a de l'Ordonnance sur le registre foncier (RS 211.432.1) introduit le 1^{er} juillet 2020, les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la statistique (OFS), à des fins de statistiques.

Le comité informatique, composé de trois conservatrices et du responsable informatique, s'est réuni à six reprises pour piloter l'évolution de l'informatique des registres fonciers. Des membres du comité ont participé à des séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les onze cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de la tenue du registre foncier informatisé ainsi que dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe technique constitué de quelques représentants cantonaux des registres fonciers, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Dans le cadre du projet fédéral initié par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la mise en place d'un portail de recherche d'immeubles dans le registre foncier au moyen de l'identifiant de personnes en lien avec l'introduction des articles 949b et 949c du Code civil suisse, le responsable informatique des registres fonciers représente les cantons Capitastra dans le comité technique.

7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 474 672 francs (483 733 francs en 2020), soit une baisse de 1,9 %.

Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 130 livraisons de données ont été exécutées et facturées pour un montant de 50 796 francs (54 152 francs en 2020). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a augmenté de 3,3 % par rapport à 2020 pour atteindre 192 381 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 423 876 francs (429 581 francs en 2020), soit une diminution de 1,3 %. Les émoluments encaissés pour la consultation des données des registres fonciers au moyen du portail de renseignement SIX-Terravis se montent à 64 253 francs (40 586 francs en 2020), soit une augmentation de 58,3 %.

D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 100 recherches par session et par jour), se situe à 2 355 152 recherches, ce qui représente une progression de 32,3 % par rapport à 2020.

7.3.2 Projets informatiques

Conduit par le responsable informatique des registres fonciers, le projet pour l'implémentation de l'interface standard fédéral – iMO-RF – (interface entre la mensuration officielle et le registre foncier) est achevé et l'interface a été mise en production en août 2021. Cette interface permet l'échange de données entre la mensuration officielle et le registre foncier.

Dans le cadre de la cyberadministration, le projet permettant l'extension des prestations du guichet virtuel de l'Etat de Fribourg avec la commande et la livraison en ligne des extraits d'immeubles du registre foncier a été suspendu en raison du manque de composants logiciels répondant aux exigences de la cyberadministration.

7.4 Autres activités

7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. Trois apprenti-e-s sont actuellement en formation et trois personnes ont pu bénéficier d'un stage auprès de divers bureaux.

7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservatrices, de leur adjoint ou adjointe et du responsable informatique. Etant donné la situation sanitaire, les six séances de travail n'ont pas pu avoir lieu en plenum. Le but des réunions est de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Les conservatrices se réunissent si nécessaire pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent donner lieu à un accroissement des

tâches ou à une modification de leur pratique. Elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts.

L'Association a répondu à diverses consultations, notamment à l'avant-projet de loi sur la mobilité (LMob), à l'avant-projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Elle a en outre été consultée, via le Conseil d'Etat, sur le projet de révision de l'ordonnance sur le registre foncier (numéro AVS et recherche d'immeubles sur tout le pays).

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres. D'autre part, une conservatrice a poursuivi sa fonction de suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale et dans une commission foncière ad hoc, et elle a participé au groupe de travail chargé de la révision de la loi cantonale sur la mensuration officielle.

Enfin, des conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service de l'aménagement du territoire et le Service de l'informatique et des télécommunications.

7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

Un membre de l'Association a présidé la Conférence des utilisateurs de Capitastra et a participé aux séances de l'association TerrAudit, à laquelle le canton de Fribourg a adhéré le 1^{er} janvier 2020. L'association TerrAudit a pour but la coordination intercantonale et la réalisation d'audits auprès de tiers qui exploitent un portail de renseignements intercantonal pour les données du registre foncier et/ou une plateforme permettant le traitement des transactions électroniques des données avec les offices du registre foncier.

Des membres participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui traite de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général. D'autres membres participent au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux, plus ou moins selon le rythme prévalant avant la pandémie de Covid-19. Pour des raisons épidémiologiques, il n'a été procédé à aucun contrôle d'inscriptions dans les bureaux de la Veveyse et de la Gruyère, ces inspections ayant eu lieu à une période encore incertaine. Des contrôles ont en revanche pu être effectués lors des inspections ultérieures des autres bureaux. L'Autorité a été saisie de 3 recours (5 en 2020). Elle a rendu 5 décisions, toutes en français (3 rejets, 1 retrait, 1 admission). Le traitement d'une affaire est reporté en 2022.

En 2021, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo et Mme Maryse Pradervand-Kernen, toutes deux professeures à l'Université de Fribourg, de même que M. Jérôme Delabays, juge cantonal, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal

8 Service de l'Inspection des finances

Cheffe de service : Irène Moullet

8.1 Activités

8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but d'assurer l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables.

Les attributions de l'IF sont fixées dans les articles 48 à 56 de la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE) et dans les articles 49 à 52 du Règlement d'exécution de cette loi du 12 mars 1996 (RFE).

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique, des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements subordonnés. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut pas se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de tenue de la comptabilité et d'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus d'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat.

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Tous les services doivent être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF identifie les lacunes ou les points faibles existants sur la base des documents qui lui sont remis. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées dans des délais raisonnables. Leur non-application doit systématiquement être justifiée par l'audit.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les responsables administratifs de l'entité auditée et par la rédaction d'un rapport de révision. Ce dernier est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances, ainsi qu'aux responsables des services et des établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

8.1.2 Rapports émis en 2021

L'IF a émis 81 rapports d'audit et formulé 59 recommandations.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2021	2020
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	54	35
Fonds et fondations / mandats divers	27	35

La répartition par Direction est la suivante	2021	2020
Chancellerie	3	2
Instruction publique, culture et sport	13	11
Sécurité et justice	9	11
Institutions, agriculture et forêts	9	4
Economie et emploi	14	17
Santé et affaires sociales	13	12
Finances	16	12
Aménagement, environnement et constructions	4	1

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2021 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil (CFG).

Pour les services décentralisés dans les districts, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et des prestations. En 2021, les registres fonciers ont été audités selon cette méthode.

8.1.3 Activité particulière

Le travail de l'administration a été impacté par le Covid-19 durant l'année 2021. L'IF a rendu les services de l'Etat attentifs à leurs responsabilités de mettre en place des contrôles lors de l'attribution d'aides liées à la pandémie. En outre, elle a débuté l'audit des procédures d'octroi de mesures Covid. Les travaux sont en cours et devraient être terminés en 2022.

Durant sa session de février 2021, le Grand Conseil a traité une motion demandant de transformer l'Inspection des finances en une véritable Cour des comptes afin de valoriser son statut et de donner une portée plus conséquente à ses rapports. Cette motion a été refusée. Néanmoins, le Conseil d'Etat a soutenu le principe d'un renforcement de l'Inspection des finances.

A la suite de questions d'ordre financier posées par l'Agglomération de Fribourg dans le cadre d'une offre de prestations, les TPF ont demandé une validation de leurs réponses. L'IF a constaté des erreurs au niveau de l'attribution comptable des recettes de la publicité.

La CFG reçoit tous les rapports de l'IF, ainsi qu'un rapport annuel d'activités détaillé. En outre, en 2021 une rencontre a eu lieu entre la CFG et l'IF.

8.1.4 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF a participé à une séance de travail en visio-conférence sur les impôts et la péréquation financière (RPT) ainsi qu'à une séance sur l'audit informatique.

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des

contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs et collaboratrices des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2021, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire. Plusieurs collaborateurs et collaboratrices de l'IF y ont participé.

9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2021 EPT	Comptes 2020 EPT	Ecart EPT
Direction des finances		473.53	471.08	2.45
3700 / FINS	Secrétariat général	7.13	7.52	-0.39
3705 / TRES	Administration des finances	27.35	27.04	0.31
3710 / IFEF	Inspection des finances	7.20	6.53	0.67
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	132.00	130.56	1.44
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	36,56	36.56	0.00
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	203.10	202.75	0.35
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	18.91	18.95	-0.04
3765 / RFON	Registres fonciers	41.28	41.17	0.11